



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS

Au 1^{er} janvier 2026 - Mise à jour au 1^{er} août 2026

Prix en euros (sauf indication contraire),
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Languedoc-Roussillon

➤ EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 2026 AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil	2,43 €/mois Soit pour information, 29,16 €/an (hors coût opérateur téléphonique)
Tenue de compte	5,10 €/trimestre Soit pour information, 20,40 €/an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale : • à débit immédiat : Carte CB Visa Classic • à débit différé : Carte CB Visa Classic • à débit immédiat et à autorisation quasi systématique : Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽¹⁾ • à débit immédiat et à autorisation systématique : Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique⁽²⁾	49,60 €/an 49,60 €/an 48,60 €/an 48,60 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,15 €/retrait (3 retraits gratuits/mois, facturation à partir du 4 ^{ème} retrait/mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Assurance sur Compte formule individuelle⁽³⁾	36,00 €/an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : • en agence • par Internet	5,00 €/virement Gratuit
Prélèvement • frais par paiement d'un prélèvement SEPA • frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit Gratuit
Commission d'intervention	8,00 €/opération avec un plafond de 80,00 €/mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D. 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.



Glossaire

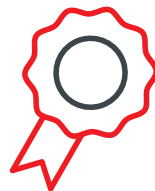
Pour les termes qui font l'objet de cette icône «  », vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfn.fr/informations-pratiques/glossaires>).

(1) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(2) Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.

(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

NOS OFFRES RÉCOMPENSÉES



> LA CAISSE D'ÉPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON RECONNUE BANQUE LA MOINS CHÈRE POUR LES JEUNES

Trophée de la Banque 2026 de **MoneyVox** : La Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon est élue «Banque de réseau la moins chère pour le profil Jeune en région Languedoc-Roussillon par MoneyVox⁽¹⁾».



> LABELS D'EXCELLENCE



ASSURANCE HABITATION
RÉSIDENT PRINCIPALE
ET SECONDAIRE
CAISSE D'ÉPARGNE

- La Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon a reçu le Label Excellence pour la 5^e année consécutive pour son offre d'assurance Habitation (source : Les dossiers de l'Épargne⁽²⁾ 2025).



ASSURANCE
PROTECTION
JURIDIQUE
CAISSE D'ÉPARGNE

- La Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon a reçu le Label Excellence pour la 9^e année consécutive pour son offre d'assurance Protection Juridique (source : Les dossiers de l'Épargne⁽²⁾ 2025).



GARANTIE DES
ACCIDENTS DE LA VIE
CAISSE D'ÉPARGNE

- La Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon a reçu le Label Excellence pour son offre Garantie des accidents de la vie (source : Les dossiers de l'Épargne⁽²⁾ 2025).



SÉCUR'FAMILLE 2
CAISSE D'ÉPARGNE

- La Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon a reçu le Label Excellence pour la 9^e année consécutive pour son offre d'assurance Décès Sécur'Famille 2 (source : Les dossiers de l'Épargne⁽²⁾ 2025).

> ÉPARGNE



Nous sommes fiers de recevoir la Corbeille d'Honneur qui récompense l'établissement le plus primé en 40 ans pour la performance de ses gammes de fonds⁽³⁾. Investir sur les marchés financiers comporte un risque de perte en capital. Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

(1) MoneyVox est un site internet dédié à la finance personnelle qui propose, entre autres, un classement annuel des tarifs bancaires. La Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon a été distinguée sur le profil Jeunes dans la catégorie Tarifs Particuliers (région Occitanie) – Profil Jeune, hors banques en ligne. <https://www.moneyvox.fr/> (coût de connexion selon votre fournisseur d'accès).

(2) Les Dossiers Epargne et Assurance : <https://www.label-excellence.com> (coût de connexion selon votre opérateur).

(3) Depuis 1986, Mieux Vivre Votre Argent, récompense les meilleures gammes de fonds à travers ses Corbeilles ; un prix devenu une véritable référence dans l'univers de la gestion d'actifs. Pour avoir reçu la Corbeille d'Or à six reprises entre 1986 et 2025, Caisse d'Épargne devient l'établissement le plus primé depuis 40 ans et se voit décerner la Corbeille d'Honneur en septembre 2025. BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207 603 030 euros – Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – RCS PARIS N° 493 455 042 – ALTMANN + PARTNERS.

SOMMAIRE

> Extrait standard des tarifs 2026 aux particuliers	02
--	----

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

> Ouverture, transformation, clôture	04
> Relevés de compte	04
> Tenue de compte	04
> Service en agence	05
> Services bancaires de base	06
> Les prestations de base	06

BANQUE À DISTANCE

> Banque à distance	07
---------------------------	----

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

> Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)	09
> Virements	12
> Prélèvements SEPA/TIPSEPA	12
> Chèques	13
> Autres services	14
> Offres retirées de la commercialisation	14

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

> Les formules	15
> Enjoy	18
> Tarifications spécifiques agence Enjoy	19
> Offre Satellis	19
> Offre Coloc'	20
> OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière)	20
> Offres retirées de la commercialisation	21

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

> Commission d'intervention	24
> Opérations particulières	24
> Incidents de paiement	25
> Plafonnements spécifiques	26

DÉCOUVERTS ET CRÉDIT

> Découverts et autorisations de découvert	27
> Crédits à la consommation	28
> Crédits immobiliers	28
> Garanties	29
> Autres opérations/prestations liées aux crédits	29
> Assurance	29

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

> Épargne bancaire	30
> Placements financiers	31
> Gestion sous mandat	36

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

> Vous assurer ainsi que vos proches	37
> Assurer vos biens	37
> Vous protéger au quotidien	38
> Assurer votre épargne	38
> Protéger vos moyens de paiements	38
> Offres retirées de la commercialisation	38

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

> Frais de succession	39
> Autres prestations	40

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

> Option internationale	41
> Change manuel	41
> Opérations par carte bancaire	41
> Opérations par chèques	42
> Virements non SEPA	42
> Offres retirées de la commercialisation	42

TARIFICATION ET AVANTAGES JEUNES

> Fonctionnement du compte	43
> Offres groupées de services	43
> Moyens de paiement	44
> Crédits à la consommation	44
> Épargne et placements financiers	44
> Option internationale	44

INFORMATIONS UTILES

> Pour rester en contact avec votre banque à tout moment	45
> Nos partenaires/mentions légales	45
> Informations complémentaires	46
> Définitions placements financiers	47

RÉSOLUDRE UN LITIGE

> Votre Caisse d'Épargne : votre interlocuteur privilégié	48
> Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige	48



OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE



> OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt **Gratuit**
- Désolidarisation de compte joint **24,00 €**
- Service d'aide à la mobilité bancaire  **Gratuit**
 - Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois **Gratuit**
- Virement de clôture du compte de dépôt **Gratuit**



À SAVOIR : Service d'aide à la mobilité bancaire

Grâce à ces services gratuits, la Caisse d'Épargne facilite vos démarches :

- pour vous accompagner dans votre nouvelle agence Caisse d'Épargne et simplifier vos démarches de transfert de compte lorsque vous changez de région,
- la Caisse d'Épargne effectue en votre nom les formalités afin que les prélèvements validés et les virements récurrents se présentent sur votre nouveau compte bancaire.

> RELEVÉ DE COMPTE

Selon périodicité

Mensuelle

Quinzaine ou hebdomadaire

Papier

Gratuit

1,40 €

Électronique⁽¹⁾

Gratuit

-

- Relevé annuel de frais  **Gratuit**

> TENUE DE COMPTE

- Tenue de compte  de dépôt (hors forfaits)  **Gratuit** **5,10 €/trimestre**



À SAVOIR : Exonération de frais de tenue de compte pour les détenteurs

- des offres groupées de service,
- d'un compte de dépôt sans moyens de paiement.

- Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte⁽²⁾**



(1) Sous réserve de la souscription au service « e-Documents ».

(2) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.



Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

> SERVICE EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

- Versement d'espèces au guichet de votre agence..... **Gratuit**
- Retrait-dépannage d'espèces avec chéquier dans une autre Caisse d'Epargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Epargne domiciliatrice) **6,80 €/retrait**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique
 - Dans l'agence de domiciliation..... **1 retrait gratuit/mois, à partir du 2^{ème} retrait par mois, 5,65 €/retrait**
 - Hors agence de domiciliation en Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon **1 retrait gratuit/mois, à partir du 2^{ème} retrait par mois, 5,65 €/retrait**
 - Dans une autre Caisse d'Epargne **1 retrait gratuit/mois, à partir du 2^{ème} retrait par mois, 5,65 €/retrait**
- Retraits SMS sans Carte Bancaire illimité⁽¹⁾..... **Gratuit**

AUTRES SERVICES

- Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)..... **Gratuit**



IBAN -BIC

L'IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

- Frais de location de coffre-fort (selon contenance)
 - Petit modèle **181,00 €/an**
 - Moyen modèle **250,00 €/an**
 - Grand modèle **340,00 €/an**
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) **Frais réels par ouverture**
- Caution bancaire
 - Caution bancaire : Établissement de l'acte **19,85 €**
 - Caution bancaire : Commission annuelle..... **de 1 % à 3 % du montant de la caution, minimum 19,85 €**
 - Avenant à la caution bancaire..... **19,85 €**
 - Caution bancaire : Frais de mainlevée **19,85 €**
 - Dépôt-Séquestre : Établissement de la convention **41,95 €**

(1) Sous réserve de commercialisation.



➤ SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾ **Gratuit**

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte.
- Un changement d'adresse par an.
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire.
- La domiciliation de virements bancaires.
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte.
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires.
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance.
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.).
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte.
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne.
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.
- La réalisation des opérations de caisse.

Commission d'intervention **4,00 €/opération**
(dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €)

➤ LES PRESTATIONS DE BASE⁽²⁾

- L'ouverture et la clôture du compte **Gratuit**
- Un changement d'adresse par an..... **Gratuit**
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire..... **Gratuit**
- La domiciliation de virements bancaires..... **Gratuit**
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte **Gratuit**
- La tenue du compte **Tarifs standards⁽³⁾**
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires..... **Tarifs standards⁽³⁾**
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance..... **Tarifs standards⁽³⁾**
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)⁽⁴⁾..... **Gratuit**
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la banque **Tarifs standards⁽³⁾**
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne **Tarifs standards⁽³⁾**

(1) Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte.

(2) Au sens des articles L. 312-1 et D. 312-5 du code monétaire et financier (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services).

(3) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

(4) Hors coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

BANQUE À DISTANCE



• Direct Ecureuil.....	Gratuit
Abonnement à des services de banque à distance (Internet ⁽¹⁾ , téléphone fixe ⁽²⁾ , téléphone mobile, SMS, etc.)	
• e-Documents.....	Gratuit
Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.	
• Secur'Pass.....	Gratuit
Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.	
• Agrégation de comptes.....	Gratuit
Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client.	
• Service de sécurisation des opérations en ligne (SOL) (fonctionne avec une carte bancaire Caisse d'Epargne dont le client est titulaire).	
- Adhésion au service SOL SMS ou SOL CAP.....	Gratuit
- Lecteur CAP.....	Gratuit
• Coffre-fort numérique ⁽¹⁾	
Espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels.	
- 5 Go.....	1,35 €/mois
• Webprotexion.....	Gratuit
Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés.	
• Moneypitch.....	Gratuit
Service sécurisé disponible sur Internet ou à partir d'une application mobile, dédié à l'analyse budgétaire et patrimoniale, incluant un service d'agrégation de comptes, des indicateurs et alertes patrimoniales réservé à la clientèle Banque Privée.	
• AlertEcureuil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	
- Formule individuelle 12/25 ans -50 %	2,43 €/mois soit pour information, 29,16 €/an⁽³⁾
- Formule famille.....	3,64 €/mois soit pour information, 43,68 €/an⁽³⁾
• Service Mes alertes.....	Gratuit
Abonnement à des produits offrant des alertes en temps réel sur la situation du compte par	
- Notification hors application mobile ⁽¹⁾	
- Par email	
- Via Banxo ⁽¹⁾	
• Réédition du tableau d'amortissement en ligne (hors demande de remboursement anticipé effectif).....	14,40 €
• Edition d'attestation de fin de prêt en ligne.....	15,20 €
• Edition d'un relevé d'emprunt en ligne.....	15,20 €
• Modulation d'échéance crédit immobilier en ligne.....	15,20 €

(1) Hors coût de votre fournisseur d'accès.

(2) Hors surcoût selon opérateur.

(3) Hors coût opérateur téléphonique.



Pilotage de la carte bancaire depuis l'espace de banque à distance^{(1)/(2)}

- Consultation du code confidentiel et données de la carte⁽³⁾ **Gratuit**
- Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait (3 fois/an maximum)⁽³⁾ **Gratuit**
- Verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte **Gratuit**
- Opposition en ligne de la carte en cas de vol, perte, opération frauduleuse **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements à distance **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements et retraits à l'étranger **Gratuit**

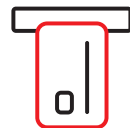
Des fonctionnalités digitales pour accompagner son enfant mineur détenteur d'une carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique dans la gestion de son budget⁽³⁾

- Modification permanente (à la hausse ou à la baisse) des plafonds de paiement et de retrait de la carte bancaire de l'enfant mineur **Gratuit**
- Désactivation/activation des retraits d'espèces de la carte bancaire de l'enfant mineur **Gratuit**

(1) Sous réserve d'éligibilité et/ou d'enrôlement à Sécur'Pass.

(2) Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque.

(3) Fonctionnalité uniquement disponible sur nos applications mobiles.



VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

> CARTES (COTISATION ANNUELLE, HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)



Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...). Cette carte est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.

COTISATION CARTE

Cartes de retrait

• Carte Noméa.....	27,05 €/an
• Carte Equilibra sans Code ⁽¹⁾	27,05 €/an
• Carte Nomade ⁽²⁾	12,00 €/an

(1) Carte de retrait utilisable uniquement dans les distributeurs de sa banque et destinée à la clientèle sous mesure de protection (majeurs protégés).

(2) Carte de retrait adossée à un livret d'épargne pour les clients mineurs et majeurs.



Cartes de paiement

Cartes (tarif annuel)

16/25 ans **-50 %**

Fourniture d'une
carte de débit
(carte de paiement
internationale
à débit immédiat)

Fourniture d'une
carte de débit
(carte de paiement
internationale
à débit différé)

Fourniture d'une
carte de débit
(carte de paiement
internationale
à débit immédiat
et à autorisation
quasi-systématique)

Fourniture d'une
carte de débit
(carte de paiement
internationale
à débit immédiat
à autorisation
systématique)

**Visa
Infinite**

**Visa
Platinum**

**Visa
Premier**

**CB Visa
Classic**

**CB Visa
Classic à
contrôle
de solde
systématique⁽¹⁾**

**CB Visa
Classic
à contrôle de
solde quasi
systématique⁽²⁾**

148,50 €

49,60 €

343,25 €

213,90 €

148,50 €

49,60 €

48,60 €

48,60 €

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)⁽³⁾

Cartes (tarif annuel) 18/25 ans **-50 %**

**Visa Platinum
Izicarte**

**Visa Premier
Izicarte**

**CB Visa
Classic
Izicarte**

Fourniture d'une carte de paiement internationale
à débit immédiat

-

148,50 €

49,60 €

Fourniture d'une carte de paiement internationale
à débit différé

213,90 €

148,50 €

49,60 €



À SAVOIR

En payant avec une carte Visa Izicarte ou Visa Infinite, vous pouvez bénéficier en cas de panne d'une extension de garantie constructeur supplémentaire sur vos appareils.

(1) Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.

(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.



À SAVOIR

Avec le débit différé, vos paiements par carte sont regroupés et prélevés sur votre compte une seule fois par mois : tous les paiements effectués entre le 1^{er} et le 30 (ou 31) du mois sont débités du compte le 4 du mois suivant (ou jour ouvré suivant). C'est ce qu'on appelle l'encours des paiements par carte. Contrairement aux paiements, les retraits d'espèces réalisés aux distributeurs automatiques de billets et aux guichets sont débités immédiatement de votre compte.

PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE⁽¹⁾
(la carte est émise par la banque) **Gratuit**

RETRAIT D'ESPÈCES

Retrait d'espèce en euros

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) Caisse d'Epargne **Gratuit**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Des frais peuvent être prélevés par des banques de la zone Euro lors d'un retrait effectué sur leur distributeur.

Cartes	Visa Infinite, Visa Platinum ou Visa Platinum Izicarte	Visa Premier ou Visa Premier Izicarte	CB Visa Classic ou CB Visa Classic Izicarte	Visa Classic à Contrôle de solde quasi- systématique ou systématique
Jusqu'à 3 retraits dans le mois	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
À partir du 4 ^e retrait dans le mois	Gratuit	1,15 €/retrait	1,15 €/retrait	1,15 €/retrait
Retraits illimités dans le mois	Gratuit	-	-	-

- Frais par retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire
au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne) **Gratuit**

SERVICES LIÉS AUX RETRAITS D'ESPÈCES

- Service retraits déplacés illimités **16,25 €/an**
Gratuité des retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

LES AUTRES SERVICES CARTE

Services de paiements électroniques

- Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet sans avoir à communiquer les données de sa carte bancaire ; service disponible depuis l'application mobile⁽²⁾) **13,55 €/an**
- Solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne **Gratuit**

Services liés à la carte bancaire

- Réédition/réactivation du code confidentiel de la carte **12,65 €**
- Refabrication de la carte avant échéance **15,25 €**
- Frais d'envoi en express d'une carte ou d'un code confidentiel **55,00 €**
- Modification du plafond de retraits et de paiements de la carte en agence **Gratuit**

(1) Voir détail zone EEE page 46.

(2) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Epargne et d'avoir activé Secur'Pass.



> VIREMENTS⁽¹⁾

- Réception d'un virement SEPA⁽²⁾ occasionnel ou permanent..... **Gratuit**

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Frais par virement vers un compte du réseau Caisse d'Epargne

	À l'agence ou par téléphone	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	Gratuit	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané	Gratuit	Gratuit
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais par virement permanent	Gratuit	Gratuit

- Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique Caisse d'Epargne vers un compte du client dans la même Caisse d'Epargne **Gratuit**

Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	À l'agence ou par téléphone	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	5,00 €	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané	5,00 €	Gratuit
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais par virement permanent	1,60 €	Gratuit

- Virement de clôture du compte de dépôt **Gratuit**

Autres opérations

- Service Wero **Gratuit**
Service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile ou une adresse email ou un QR code Wero
- Frais d'annulation ou de modification d'un virement avant émission..... **Gratuit**
- Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort..... **28,90 €/demande**

> PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIPSEPA⁽³⁾

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA (y compris modification du compte de prélèvement des échéances de crédit) **Gratuit**
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA..... **Gratuit**
- Révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvements **Gratuit**
- Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA **Gratuit**
- Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA **22,55 €/opération**

(1) Virements en euros réalisés dans la zone EEE (voir détail zone EEE page 46). Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 41.

(2) SEPA, voir définition en page 46.

(3) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (voir définition de la zone SEPA en page 46).

Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire
(créanciers non autorisés)

En agence

Sur internet

Gratuit

Gratuit



ICS (Identifiant Créancier SEPA)

Il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

RUM (Référence Unique de Mandat)

À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

Liste noire

Le client donne instruction à la Caisse d'Épargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que le client indique. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Épargne.

ÉMISSION DE PRÉLÈVEMENT POUR ALIMENTER UN COMPTE CAISSE D'ÉPARGNE À PARTIR D'UN COMPTE DÉTENU DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

- Ouverture du service d'émission de prélèvement..... **Gratuit**
- Création, modification et gestion du mandat **Gratuit**
- Mise en place et modification de l'échéancier de prélèvement..... **Gratuit**
- Émission d'un prélèvement SEPA..... **Gratuit**
- Paiement de titre interbancaire de paiement SEPA (TIPSEPA) **Gratuit**

> CHÈQUES

- Mise à disposition de chéquier à l'agence **Gratuit**
- Remise de chèque(s) **Gratuit**
Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré⁽¹⁾
(J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)
- Remise de chèque(s) sur compte d'épargne : soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales des comptes d'épargne)
- Émission d'un chèque de banque en agence sur compte de dépôt ou livret (hors livret A) **14,65 €**
- Émission d'un chèque de banque en agence sur Livret A **Gratuit**
- Paiement d'un chèque **Gratuit**
- Renouvellement automatique de chéquier..... **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier à domicile
 - Envoi par lettre recommandée **10,75 €**
 - Envoi par courrier simple **2,80 €**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 6 mois..... **8,50 €**

(1) Jour ouvré : jour effectivement travaillé par la Banque, du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).





La date de valeur

La date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Epargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Epargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

- Frais d'opposition chèque(s)  par l'émetteur **19,60 €/chèque**
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur **28,20 €/chéquier**

> AUTRES SERVICES

- Service opérations courantes illimitées **35,15 €/an**
Chèques de banque, émission de virements SEPA sur tous canaux, virements, prélèvements (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), envoi de chèquiers à domicile, recherche simple de documents de moins d'un an, réédition de code secret carte.



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Carte de retrait nationale **24,80 €/an**
- Carte Visa Electron Sensea **48,60 €/an**

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES



> LES FORMULES



À SAVOIR

La Formule Famille, une cotisation mensuelle unique et avantageuse pour tous les comptes de la famille. Chaque membre possède son propre compte et sa propre carte bancaire⁽¹⁾.

Ces offres sont composées des services suivants :

FORMULE INITIAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽²⁾


**CB Visa Classic à contrôle de
solde quasi systématique⁽³⁾ /
systématique⁽³⁾**


**CB Visa Classic⁽⁴⁾
ou CB Visa Classic IZICARTE⁽⁵⁾
Débit Immédiat ou Débit Différé**

Autres services inclus dans
l'offre

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)⁽⁶⁾
- Les services Eparfix et Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte
- Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et 3 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé)
- Autorisation de découvert⁽⁷⁾

Formule Famille ⁽¹⁾	14,40 €/mois	
Formule individuelle ⁽⁸⁾	7,75 €/mois	
Formule individuelle Jeunes (18/28 ans)	Gratuit à compter du 01/06/2026	
Formule individuelle Jeunes Mineurs (11/17 ans)	Gratuit à compter du 01/06/2026	-
Professionnels ⁽⁹⁾	50 % de réduction⁽¹⁰⁾	

(1) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.

(2) Parmi les cartes disponibles : Si formule individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(3) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.

(4) Les Cartes CB Visa Classic ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(5) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(6) À l'exception des clients mineurs.

(7) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(8) Si fourniture d'une 2^e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(9) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un Forfait Labellis, d'un Forfait Libre Convergence ou d'un forfait Vitilis.

(10) Réduction du prix sur la cotisation standard ; Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles. La plus avantageuse s'appliquera automatiquement.



FORMULE CONFORT (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾

 CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽²⁾/ systématique⁽²⁾	 CB Visa Classic⁽³⁾ ou CB Visa Classic IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé	 Visa Premier⁽³⁾ ou Visa Premier IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé
--	---	---

Autres services inclus dans l'offre

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)⁽⁵⁾
- Les services Eparfix et Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte
- Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé)
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 500 € de découvert autorisé⁽⁶⁾
- Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁷⁾

Formule Famille ⁽⁸⁾	15,85 €/mois	21,50 €/mois
Formule individuelle ⁽⁹⁾	10,15 €/mois	15,85 €/mois
Formule individuelle Jeunes (18/28 ans)	2,50 €/mois	4,00 €/mois
Formule individuelle Jeunes Mineurs (11/17 ans)	2,50 €/mois	-
Professionnels ⁽¹⁰⁾	50 % de réduction⁽¹¹⁾	50 % de réduction⁽¹¹⁾

(1) Parmi les cartes disponibles : Si formule individuelle, une carte bancaire. Si formule Famille, une carte bancaire par compte et/ou 2 cartes bancaires pour un compte joint avec au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Au maximum 2 cartes Visa Premier inclus. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.

(3) Les Cartes CB Visa Classic et Visa Premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) A l'exception des clients mineurs.

(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge. Pour toute carte bancaire Visa Premier au-delà de 2, facturation mensuelle = 50 % du prix unitaire facturé.

(9) Si fourniture d'une 2^e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un Forfait Labellis, d'un Forfait Libre Convergence ou d'un forfait Vitalis.

(11) Réduction du prix sur la cotisation standard ; Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles. La plus avantageuse s'appliquera automatiquement.

FORMULE OPTIMAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾

 CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽²⁾/systématique⁽²⁾	 CB Visa Classic⁽³⁾ ou CB Visa Classic IZICARTE⁽⁴⁾ Débit immédiat ou Débit différé	 Visa Premier⁽³⁾ ou Visa Premier IZICARTE⁽⁴⁾ Débit immédiat ou Débit différé	 Visa Platinum⁽³⁾ ou Visa Platinum IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Différé	 Visa Infinite⁽³⁾ Débit différé
---	---	---	---	---

Autres services inclus dans l'offre

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)⁽⁵⁾
- Les services Eparfix et Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte
- Le service Option Internationale - Formule 3 Séjour +
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 1 000 € de découvert autorisé⁽⁶⁾
- Des virements SEPA instantanés (Instant Payment), sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé
- Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus
- Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol des espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁷⁾

Formule Famille ⁽⁸⁾	30,40 €/mois	38,35 €/mois	49,60 €/mois
Formule individuelle ⁽⁹⁾	22,50 €/mois	27,10 €/mois	37,90 €/mois
Formule individuelle Jeunes (18/28 ans)	10,00 €/mois	13,50 €/mois	19,00 €/mois
Formule individuelle Jeunes Mineurs (11/17 ans)	10,00 €/mois	-	-
Professionnels ⁽¹⁰⁾	50 % de réduction⁽¹¹⁾	50 % de réduction⁽¹¹⁾	50 % de réduction⁽¹¹⁾

(1) Parmi les cartes disponibles : Si formule individuelle, une carte bancaire. Si formule Famille, une carte bancaire par compte et/ou 2 cartes bancaires pour un compte joint avec au maximum 4 cartes bancaires pour les parents souscripteurs. Au maximum 2 cartes Visa Infinite ou 2 cartes Visa Platinum ou 2 cartes Visa Premier inclus. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.

(3) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) A l'exception des clients mineurs.

(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge. Si la formule Famille contient déjà 2 cartes Visa (hors Visa Classic), toute carte bancaire supplémentaire hors Visa Classic sera facturée mensuellement 50 % du prix unitaire facturé.

(9) Si fourniture d'une 2^e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un Forfait Labelis, d'un Forfait Libre Convergence ou d'un forfait Vitalis.

(11) Réduction du prix sur la cotisation standard ; Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles. La plus avantageuse s'appliquera automatiquement.



> ENJOY

L'offre ENJOY est une offre groupée de services réservée aux clients de l'agence ENJOY. Elle ne peut pas être souscrite en agence. Ces clients ont accès à l'agence à distance ENJOY et aux espaces Libre-Service Ecureuil uniquement. Elle est commercialisée aux personnes physiques majeures capables titulaires d'un compte individuel. L'offre ENJOY comprend les produits et services suivants :

Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique	2,00 €/mois soit 24,00 €/an
La tenue de compte	
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) et à autorisation quasi-systématique : Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique ⁽¹⁾	
Un chéquier (sur demande)	
L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil	
Libre-Service Ecureuil (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Epargne)	
Un nombre illimité de retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets dans le réseau des Caisses d'Epargne, 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement international)	
L'adhésion au service de Sécurisation des Opérations en Ligne et au dispositif d'authentification forte Secur'Pass	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil formule individuelle	
Le service Retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne)	
Les virements (cas d'un virement SEPA occasionnel) et prélèvements (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) sur Internet	
Les prestations suivantes liées à la carte Visa Classic : ● l'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne, ● la réédition/réactivation du code confidentiel, ● les frais d'opposition (blocage) de la carte, ● la re-fabrication de la carte avant échéance, ● les fonctionnalités de gestion de la carte mises à disposition dans l'espace de banque à distance sur internet et/ou sur l'application bancaire mobile (l'activation et la désactivation des paiements à distance, l'activation et la désactivation des paiements et retraits à l'étranger, le blocage temporaire de la carte, l'augmentation temporaire des plafonds de la carte - sous réserve de commercialisation).	

> TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES AGENCE ENJOY

La réalisation de ces opérations sensibles à distance nécessite un traitement particulier lorsqu'elles sont exécutées par un téléconseiller. Ces opérations peuvent être effectuées gratuitement par le client lui-même.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Tenue de compte⁽¹⁾

- Édition du RIB/RICE ou de l'IBAN.....5,55 €

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Émission de virements SEPA⁽¹⁾

Frais par virement vers une autre banque

- Frais par virement occasionnel vers une autre banque5,55 €

Autres opérations

- Ajout/suppression d'un bénéficiaire pour un virement5,55 €

Prélèvements SEPA/TIPSEPA⁽¹⁾

Émission de prélèvement pour alimenter un compte Caisse d'Épargne à partir d'un compte détenu dans un autre établissement

- Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis5,55 €

> OFFRES SATELLIS

SATELLIS AUTONOMIE

Satellis Autonomie est une offre groupée de services⁽²⁾ réservée aux personnes majeures protégées comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance Moyens de paiement⁽³⁾), le Service Opposition⁽³⁾, Satellis Assurance⁽³⁾, un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier sur demande destiné au gestionnaire et une carte de retrait, nationale ou internationale, ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie

Carte Nomea - Carte Equilibra sans code	3,45 €/mois soit 41,40 €/an
Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique	3,45 €/mois soit 41,40 €/an

SATELLIS AUTONOMIE GESTION

Satellis Autonomie Gestion est une offre groupée de services⁽²⁾ réservée aux personnes majeures protégées et leurs représentants légaux comprenant : un compte de dépôt mis à disposition du protégé, un compte chèque de gestion réservé au gérant, incluant la tenue des comptes et le relevé de comptes, cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance Moyens de paiement⁽³⁾), le Service Opposition⁽³⁾, Satellis Assurance⁽³⁾, un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier destiné au gestionnaire et une carte de retrait nationale ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie

Carte Nomea - Carte Equilibra sans code	4,55 €/mois soit 54,60 €/an
Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique	4,55 €/mois soit 54,60 €/an

(1) Opération effectuée par un téléconseiller.

(2) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et le chéquier.

(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.



> OFFRE COLOC'

L'Offre Coloc' est composée⁽¹⁾ d'un compte de dépôt joint sans autorisation de découvert ni chéquier, incluant la tenue de compte et le relevé de compte, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.), fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Coloc	
Sans Carte de paiement	Gratuit
Carte Visa Classic à Contrôle de solde quasi systématique	1,00 €/carte/mois

> OCF (OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)⁽²⁾
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA⁽³⁾ dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
- Deux chèques de banque par mois
- Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte
- La fourniture de relevés d'identités bancaires
- Un changement d'adresse une fois par an

**1,00 €/mois
soit 12,00 €/an**

- Plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier **4,00 €/opération**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽⁴⁾ **16,50 €/mois**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽⁴⁾ pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du code monétaire et financier **Plafonnement à 16,50 €/mois**
- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision⁽⁵⁾
 - Si montant de l'opération inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération plafonné à 6,00 €**
 - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 € **6,00 €/rejet⁽⁶⁾**
- Frais dans la limite d'un plafond de **16,50 €/mois⁽⁷⁾**

(1) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte, l'abonnement à des services de banque à distance.

(2) En cas de compte joint, seule une autre carte de paiement à autorisation systématique peut être fournie au cotitulaire : 50 % du prix unitaire de la carte facturée en supplément.

(3) Hors virement SEPA instantané.

(4) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition.

(5) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et téléchèques et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.

(6) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

(7) Plafond lié aux frais d'incident de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

SERVICES ESSENTIELS DU BOUQUET LIBERTÉ

Cotisation mensuelle à une offre groupée de service ⁽¹⁾	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique	CB Visa Classic ⁽²⁾ ou CB Visa Izicarte Classic ⁽³⁾ à débit immédiat	CB Visa Classic ⁽⁴⁾ ou CB Visa Izicarte ⁽⁵⁾ à débit différé	Visa Premier ou Visa Izicarte ⁽³⁾ Premier	Visa Platinum ou Visa Izicarte ⁽³⁾ Platinum	Visa Infinite
--	--	--	---	--	--	---------------

Une carte au choix

Tarif standard	11,00 €	11,00 €	11,00 €	16,80 €	22,90 €	33,85 €
Tarif jeune	12-17 ans	1,00 €	1,00 €	-	-	-
	18-21 ans	-75 %	-75 %	-75 %	-75 %	-75 %
	22-25 ans	-50 %	-50 %	-50 %	-50 %	-50 %

Des services inclus dans le socle

Compte de dépôt (simple ou joint)

Tenue de compte

Relevé de compte numérique (ou papier)

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (assurance sur Compte formule Individuelle⁽⁵⁾ ou formule Famille⁽⁵⁾⁽⁶⁾⁽⁷⁾⁽⁸⁾)

Une autorisation de découvert⁽⁹⁾

Un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

Un service d'épargne automatique

Chéquier sur demande⁽⁹⁾

Un forfait de 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)⁽⁹⁾

Avantages couples et offres supplémentaires

Votre 2 ^e Bouquet Liberté (carte de même niveau ou de niveau inférieur) ou celui de votre conjoint :	50 % de réduction ⁽¹⁰⁾
Cotisation à une offre perte ou vol des moyens de paiement (Assurance sur Compte Formule Famille) ⁽¹¹⁾	11,40 €/an soit 0,95 €/mois

(1) La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre).

(2) La Carte CB Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.

(3) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(4) La carte CB Visa Classic à débit différé n'est pas commercialisée auprès des mineurs.

(5) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(6) Pour les offres Bouquet Liberté souscrites avec une Assurance sur Compte en formule Famille, une facturation complémentaire de 11,40 €/an soit 0,95 €/mois est appliquée sur le prix du Bouquet Liberté.

(7) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou l'autre.

(8) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(9) Le nombre de retraits par carte et par mois en zone euro est indiqué dans la partie VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT, Cartes.

(10) Réduction sur la cotisation hors services complémentaires. Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles, la plus avantageuse s'appliquera automatiquement.

(11) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Voir conditions générales ou notice d'information.



SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Remise en fonction du nombre de services souscrits (tarif mensuel en sus de la cotisation des services essentiels).

1 service 2,50 % de remise sur le prix à l'unité	2 services 5 % de remise sur leur prix à l'unité	3 services 10 % de remise sur leur prix à l'unité
--	--	---

SERVICES « DU QUOTIDIEN »

	Tarif mensuel à l'unité
Retraits déplacés illimités par carte	1,35 €
Retraits déplacés à l'international (service réservé aux jeunes de 12 à 25 ans) Fin de commercialisation depuis le 11/06/2017	1,35 €
Option Internationale - Formule 1 : Voyage	4,50 € 12/25 ans -50 %
Option Internationale - Formule 2 : Séjour	18,05 € 12/25 ans -50 %
Opérations courantes illimitées ⁽¹⁾	2,92 €
Exonération d'agios (franchise d'agios de 10,00 €/trimestre ⁽¹⁾)	1,70 €
Coffre-fort numérique ⁽¹⁾	1,35 € 18/25 ans Gratuit
AlertEcoreuil Formule Individuelle (hors coût opérateur téléphonique)	2,43 € 12/25 ans -50 %
AlertEcoreuil Formule Famille ⁽¹⁾ (hors coût opérateur téléphonique)	3,64 €
e-Carte Bleue	1,12 €

SERVICES « ASSURANCES »^{(2)/(3)}

	Tarif annuel ⁽⁴⁾
Protection Juridique	
Ancienne Offre (commercialisée jusqu'au 24/03/2014)	Nous consulter
Ancienne Offre (commercialisée jusqu'au 20/11/2021)	Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 1	Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 2	Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 1	Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 2	Nous consulter
Assurance sur Epargne	Dont 3,00 € de frais de gestion⁽⁴⁾ 27,00 €

(1) Service non commercialisé auprès des mineurs.

(2) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) La 1^{ère} mensualité intègre les frais de gestion et taxes éventuelles. Les remises associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées hors frais de gestion.

SATELLIS ESSENTIEL, SATELLIS ESSENTIEL PLUS ET SATELLIS INTÉGRAL

Cotisation à une offre groupée de services **18/25 ans -50 %**

CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique

Satellis Essentiel⁽²⁾

11,00 €/mois

Satellis Essentiel Plus⁽²⁾

11,00 €/mois

Satellis Intégral⁽²⁾

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : CB Visa Classic ou CB Visa Classic Izicarte⁽¹⁾ à débit immédiat

11,00 €/mois

11,00 €/mois

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : CB Visa Classic ou CB Visa Classic Izicarte⁽¹⁾ à débit différé

11,00 €/mois

11,00 €/mois

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte⁽¹⁾ à débit immédiat

11,00 €/mois

16,80 €/mois

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte⁽¹⁾ à débit différé

11,00 €/mois

16,80 €/mois

Carte Visa Infinite

33,85 €/mois

FUTEO ET SOLUTION 16/17

Cotisation à une offre groupée de services

Futeo⁽³⁾

Solution 16/17⁽³⁾

CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique

1,00 €/mois

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : CB Visa Classic

1,00 €/mois

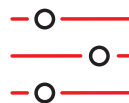
(1) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(2) L'offre Satellis Essentiel n'est plus commercialisée depuis le 02/04/2007. L'offre Satellis Essentiel Plus n'est plus commercialisée depuis le 01/03/2011.

L'offre Satellis Intégral n'est plus commercialisée depuis le 01/03/2011.

(3) FUTO et Satellis 16/17, tarifs des offres souscrites avant le 16/06/2014, date d'arrêt de commercialisation de ces offres.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> COMMISSION D'INTERVENTION 8,00 €/opération dans la limite d'un plafond de 80 €/mois



Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



À SAVOIR

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (page 20 et 26). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention (page 06).

> OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur  10 % du montant de la saisie
(dans la limite d'un plafond de 100,00 €)
- Frais par saisie-attribution  / Frais par saisie-conservatoire 120,00 €
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, envoi simple 10,00 €
- Frais de lettre de relance pour compte débiteur non autorisé, envoi recommandé 16,00 €
- Frais de paiement direct des pensions alimentaires 28,50 €/trimestre



À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 10 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

> INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision  **10,00 €**
(maximum 1 par jour)⁽¹⁾

Rejet de chèque

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽²⁾
 - Chèque inférieur ou égal à 50,00 € **22,00 €/rejet**
 - Chèque supérieur à 50,00 € **42,00 €/rejet**

Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €



Rejet de chèque

Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision. Liste des frais composant le forfait de frais de rejet pour défaut de provision :

- les frais de dossier,
- les frais de rejet de chèque,
- les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision ; envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client),
- les frais de lettre d'injonction au titulaire et au co-titulaire,
- les frais d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction,
- la déclaration BDF (Banque de France),
- les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire,
- les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire,
- les frais de blocage de provision pour régularisation,
- les frais de délivrance du certificat de non-paiement.

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques..... **25,00 €**
- Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire..... **20,00 €**

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1 par jour)..... **Gratuit**

Rejet de prélèvement

- Frais de rejet de prélèvement  pour défaut de provision⁽³⁾
 - Prélèvement inférieur à 20,00 €..... **Montant de l'opération**
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 €⁽²⁾ **12,00 €/rejet**

Frais dans la limite d'un plafond de **100,00 €/jour**



Rejet de prélèvement

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page précédente).

(3) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.



Rejet de virement

- Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision..... **Gratuit**
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision **Gratuit**

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte  par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif..... **Gratuit**
- Frais d'information préalable à l'inscription au fichier Banque de France pour usage abusif de la carte **Gratuit**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire **44,40 €**

> PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽¹⁾ pour les clients détenteurs de l'OCF..... **Plafonnement à 16,50 €/mois**
- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽¹⁾ pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du code monétaire et financier **Plafonnement de 25,00 €/mois**
- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, TIPSEPA et télérelèvement pour les clients détenteurs de Service Bancaire de Base **- 50 % dans la limite de 3 opérations /mois**

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

DÉCOUVERTS ET CRÉDIT



> DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT⁽¹⁾

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs **4,00 €/trimestre**



À SAVOIR : minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs

Non compris dans le TAEG ^{IA}, le Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêts de comptes trimestriels. Il ne s'applique pas si le service Franchise d'agios ou le service Exonération des intérêts débiteurs a été souscrit.

À SAVOIR : TAEG

Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif est calculé conformément à l'annexe à l'article R. 314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si sa durée est déterminée.

À SAVOIR : intérêts débiteurs (Agios)

Intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT⁽¹⁾⁽²⁾

- Autorisation de découvert permanente
 - Intérêts débiteurs ^{IA} **Taux de l'usure⁽³⁾ moins 2 points ^{IA}**
 - Frais de gestion **19,10 €/an**
- Autorisation de découvert ponctuelle
 - Intérêts débiteurs **Taux de l'usure⁽³⁾ moins 2 points**
 - Frais de gestion **21,25 €/autorisation**

DÉCOUVERT⁽¹⁾

- Découvert non autorisé
 - Intérêts débiteurs **Taux de l'usure⁽³⁾⁽⁴⁾**

(Autorisation exceptionnelle de disposer de fonds qui dépassent le solde du compte ou l'autorisation de découvert convenue.)

Autres services

- Service franchise d'agios **20,40 €/an**

(Service permettant de bénéficier d'une exonération des agios ^{IA} à concurrence du montant de la franchise défini dans les Conditions Particulières spécifiques à ce service)

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne.

(2) Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.

(3) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence et sur le site internet www.banque-france.fr.

(4) Le solde débiteur excédant le montant maximum de l'autorisation de découvert ou, en l'absence d'une telle autorisation, l'intégralité du solde débiteur du compte porte intérêts au taux de découvert en compte se situant au seuil de l'usure tel qu'il est communiqué pour les particuliers par le journal officiel en son avis concernant l'application de l'article L. 314-6 du code de la consommation relative à l'usure.



- Exonération des intérêts débiteurs (service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas un montant défini)
 - Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 500,00 €..... **4,15 €/mois**
 - Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 1 000,00 €..... **7,90 €/mois**

➤ CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽¹⁾

CRÉDIT RENOUVELABLE

- Teoz⁽²⁾ Izicarte⁽²⁾

Les crédits renouvelables Teoz et Izicarte sont des produits de BPCE Financement⁽²⁾ qui en fixe les conditions tarifaires.



À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

PRÊT PERSONNEL

- Taux débiteur..... **Nous consulter**
- Frais de dossier prêt personnel et crédit objets divers (en % du montant emprunté)..... **1,05 %**
 - Minimum..... **85,00 €**
 - Maximum..... **500,00 €**
- Frais de dossier regroupement de crédits (en % du montant emprunté)..... **1,50 %**
 - Minimum..... **85,00 €**
 - Maximum..... **500,00 €**
- Offres Jeunes⁽³⁾ (Crédit étudiants, apprentis, jeunes actifs, Crédit Permis à 1,00 € par jour)
 - Frais de dossier **Gratuit**

AUTRES SERVICES

- Caution locative..... **1,00 % à 3,00 % maximum du montant annuel garanti + frais de dossier à 19,90 €**
- Location avec Option d'Achat⁽⁴⁾ **Nous consulter**

➤ CRÉDITS IMMOBILIERS⁽⁵⁾

PRÊTS IMMOBILIERS

- Taux débiteur..... **Nous consulter**
 - Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... **1,00 %**
 - Minimum..... **660,00 €**
- Prêt à l'Accession Sociale (PAS) et Primo PAS
 - Frais de dossier **500,00 €**
- Prêt à taux zéro, Prêt Epargne Logement
 - Frais de dossier **Gratuit**
- ALPAF/MFP
 - Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... **0,50 %**
- Prêt Viager Hypothécaire⁽⁶⁾ :
 - Le prêt viager hypothécaire est un produit du Crédit Foncier de France qui en fixe les conditions tarifaires.

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Epargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.
 (2) Accessible à partir de 18 ans (carte non commercialisée auprès des mineurs); sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPCE Financement, prêteur, et après expiration du délai légal de rétractation.

(3) Sous réserve de commercialisation.

(4) Produit de BPCE LEASE, Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris VA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

(5) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Epargne, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(6) Accessible à partir de 60 ans et sous réserve de commercialisation par votre établissement et d'acceptation par le prêteur

> GARANTIES⁽¹⁾

FRAIS DE GARANTIES

	Crédit Immobilier
- Frais de prise de garantie - Caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF) - Nantissement de compte ou de créance interne - Nantissement de compte ou de créance externe	Nous consulter 73,00 € 305,00 €
- Frais de levée de garantie - Mainlevée hypothécaire (hors frais d'enregistrement) - Mainlevée autres garanties	99,50 € 99,50 €

> AUTRES OPÉRATIONS/PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

	Crédit Immobilier
- Demande de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif - Pour les offres souscrites avant le 01/07/2016 - Pour les offres souscrites à compter du 01/07/2016	22,55 € Gratuit
Avenant de désolidarisation	1,50 % du capital restant dû Maximum 2 000,00 €
Réédition de tableau d'amortissement en agence (hors demande de remboursement anticipé effectif)	28,80 €
- Attestations diverses sur crédit en cours - Attestation de prêt - Attestation de charges d'emprunt	30,40 € 30,40 €
Rédaction d'un avenant de contrat de prêt (hors substitution assurance emprunteur)	Nous consulter
Rédaction d'un avenant de contrat de prêt pour changement de taux	Nous consulter
Frais de modification de la date de prélèvement des échéances	55,15 €
Frais de report d'échéance	50,00 €

> ASSURANCE

- **Assurance Emprunteur⁽²⁾** **Nous consulter**

Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽³⁾.

(1) Hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

> ÉPARGNE BANCAIRE⁽¹⁾

Épargne réglementée		Épargne à terme
Comptes et livrets d'épargne	Épargne Logement	
- Livret A - Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) - Livret d'Épargne Populaire (LEP) - Livret Jeune - Comptes sur Livret	- Plan Épargne Logement (PEL) - Compte Épargne Logement (CEL)	- Compte à Terme

- Ouverture/clôture d'un compte ou livret d'épargne⁽²⁾ **Gratuit**
- Ouverture/Clôture d'un compte à terme..... **Nous consulter**
- Frais pour les comptes sur livret inactifs⁽³⁾ **30,00 €**
- Frais de transfert d'un PEL, CEL et PEP (Plan Épargne Populaire) vers un autre établissement **99,00 €**
- Frais de transfert du LEP **Gratuit**
- Relevé de compte multiproduits
Selon périodicité

	Papier	Électronique
Semestrielle, annuelle	Gratuit	Gratuit
Mensuelle, trimestrielle (par relevé supplémentaire)	1,38 €	1,38 €

- Transfert vers un autre établissement du réseau Caisse d'Épargne **Gratuit**

(1) Sous réserve d'éligibilité.

(2) Hors compte à terme.

(3) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire de 30€ et sous réserve du solde disponible.

- Retrait d'espèces sur compte épargne dans une autre Caisse d'Épargne
 - Délivrance et mise à disposition d'un accréditif⁽¹⁾ **Gratuit**
 - Retrait avec accréditif **Gratuit**
 - Retrait sans accréditif⁽¹⁾ (nécessite l'appel de votre Caisse d'Épargne)..... **Gratuit**



À SAVOIR

L'accréditif est une autorisation délivrée à un client par sa Caisse d'Épargne lui permettant de réaliser plus simplement des retraits dans une autre Caisse d'Épargne.

- Eparfix/Eparplus : frais d'abonnement à une épargne automatique **11,30 €/an**



À SAVOIR

Eparfix : service de virements automatiques mensuels d'un montant déterminé à une date définie.

Eparplus : service de virements automatiques mensuels à une date définie d'un montant équivalent à la différence entre le solde créditeur du compte de dépôt et un seuil minimum de virement défini en amont.

➤ PLACEMENTS FINANCIERS

La Caisse d'Épargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

Retrouver la définition des frais dans le [Glossaire des frais des placements financiers](#).

FRAIS PONCTUELS

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU SERVICE

- Frais d'ouverture CTO/PEA/PEA-PME-ETI **Gratuit**
 - Frais de clôture CTO/PEA/PEA-PME- ETI **Gratuit**
 - Frais de transfert
 - CTO/PEA/PEA-PME-ETI vers un autre établissement du réseau Caisse d'Épargne..... **Gratuit**
 - CTO vers une autre banque..... **Minimum de perception de 121,35 €**
 - Titres en dépôt en France **11,05 €/ligne**
 - Titres en dépôt à l'étranger..... **110,35 €/ligne**
 - PEA/PEA-PME-ETI vers une autre banque (dans la limite d'un plafond de 150,00 €)⁽²⁾
 - Par ligne titre transférée **15,00 €/ligne**
 - Par ligne si titres non cotés **50,00 €/ligne**
- (dans la limite d'un plafond de 50,00 €)

(1) La procédure de retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Épargne ne concerne que les comptes d'épargne suivants : Livret A, Livret B et Compte Épargne Logement.

(2) Incluant les frais de clôture pris à l'occasion d'un transfert.



- Frais de transaction sur les opérations de bourse



À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi. Il est à noter que les ETF (Exchange Traded Funds) sont achetés et vendus comme des opérations de bourse.

- EURONEXT (Paris – Bruxelles – Amsterdam)

Frais de transaction ⁽¹⁾		Par Internet	Par téléphone	En agence
Commission proportionnelle au montant de la transaction	CTO	0,55 %	1,50 %	1,50 %
	PEA / PEA-PME-ETI	0,50 %	1,20 %	1,20 %
Commission fixe par transaction	CTO	-	-	-
	PEA / PEA-PME-ETI	-	-	-
Minimum de perception	CTO	9,45 €	18,00 €	18,00 €
	PEA / PEA-PME-ETI	-	-	-

- Ordre reçu et non exécuté **Gratuit**
- Ordre annulé..... **Gratuit**
- HORS EURONEXT (Bourses étrangères)..... **Nous consulter**
 - Ordre reçu et non exécuté **Gratuit**
 - Ordre annulé..... **Gratuit**

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU PRODUIT



À SAVOIR

Une **valeur Groupe** est un instrument financier émis par une entité du groupe BPCE et considérée comme pouvant bénéficier d'une tarification attractive. Par exemple, les ETF et les OPC émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

- Organismes de Placement Collectif (OPC)

Frais de souscription	
OPC Groupe	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
OPC Hors Groupe	36,90 € + frais d'émetteur
Frais de rachat	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)

- Produits structurés
 - Titres de Créance

Obligation émise par Natixis CIB pour les Caisses d'Épargne	
Frais de souscription	Gratuit
Frais de sortie	Gratuit
Autres titres de créance	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
- Fonds à Formule	
Frais de souscription	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
Frais de sortie	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
• Avant échéance de fonds à formule • À échéance	

FRAIS RÉCURRENTS
FRAIS LIÉS AU SERVICE
COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)
Droits de Garde/Frais de tenue de compte

		Les droits de garde sont comptabilisés en fin de trimestre échu et prélevés au cours du trimestre suivant				Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)
		Forfait	Commission proportionnelle sur encours (uniquement sur valeurs hors réseau)	Minimum de Perception	Maximum de Perception	
0 - 28 ans Gratuit						
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe		8,00 €/trimestre soit 32,00 €/an	-	8,00 €/trimestre soit 32,00 €/an	8,00 €/trimestre soit 32,00 €/an	-
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et d'autres valeurs		8,95 €/trimestre soit 35,80 €/an	0,06 %/trimestre soit 0,24 %/an	Forfait + Commissions	185,65 €/trimestre soit 742,60 €/an	1,05 €/trimestre soit 4,20 €/an
Portefeuille mixte composé uniquement d'autres valeurs		8,95 €/trimestre soit 35,80 €/an	0,06 %/trimestre soit 0,24 %/an	Forfait + Commissions	185,65 €/trimestre soit 742,60 €/an	1,05 €/trimestre soit 4,20 €/an
Portefeuille sans valeur inscrite		8,95 €/trimestre soit 35,80 €/an	-	8,95 €/trimestre soit 35,80 €/an	8,95 €/trimestre soit 35,80 €/an	-



PEA/PEA-PME-ETI

Dans le cas de portefeuilles mixtes, un plafond de perception s'applique par catégorie de valeurs et le montant maximum des Droits de Garde est égal à la somme des plafonds des catégories de valeurs (Valeurs Groupe et Valeurs Hors Groupe).

	Droits de Garde		
	Valeurs Groupe	Valeurs hors groupe	
		Titres cotés	Titres non cotés
18 - 28 ans Gratuit			
Frais variables	0,10 % /trimestre (soit 0,40 %/an) de la valeur des titres détenus ou de la valeur de rachat du contrat	0,07 % /trimestre (soit 0,29 %/an) de la valeur des titres détenus ou de la valeur de rachat du contrat	
Frais fixes par ligne de titre détenus	5,00 €	5,00 €	25,00 €
Plafonds Maximum	31,68 € (uniquement pour les PEA détenant 100 % de Valeurs Groupe)	500,00 €	500,00 €



À SAVOIR

Prévu par la loi Pacte de 2019, le plafonnement des frais du PEA est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2020. Les droits de garde au titre d'un PEA/PEA-PME-ETI sont plafonnés à 0,4% sur les encours du plan auquel s'ajoute un forfait par ligne plafonné à 5 € pour les titres cotés et 25 € pour les titres non cotés.

- Frais de tenue et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME-ETI inactifs⁽¹⁾Droits de garde⁽²⁾

FRAIS RÉCURRENTS LIÉS AU PRODUIT

- Organismes de Placement Collectif (OPC)

Frais de gestion	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
------------------	--

TARIFICATION APPLICABLE AUX TITRES NON COTÉS

	CTO	PEA / PEA-PME-ETI
Frais d'ouverture	49,65 €	Inclus dans les droits de garde ou 170,00 €
Frais de gestion de dossier	49,65 €	Inclus dans les droits de garde ou 170,00 €

TARIFICATION APPLICABLE AUX CONTRATS D'ASSURANCE VIE, AUX CONTRATS DE CAPITALISATION, AU PLAN ÉPARGNE RETRAITE

Les frais relatifs aux différents contrats sont indiqués dans les bulletins d'adhésion, les notices remis aux clients ou les documents d'informations clés (DIC). Les établissements perçoivent une commission de distribution laquelle est également mentionnée dans les documents contractuels et réglementaires auxquels le client peut avoir accès.

(1) Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier.

(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

TARIFICATION APPLICABLE À LA GESTION SOUS MANDAT DE VEGA IS

Conditions applicables aux mandats et avenants signés à compter du 16 mars 2026

Commission de gestion annuelle «tout compris»*	Taux unique 1,20 % TTC
Incluant la Commission forfaitaire de gestion de VEGA IS	Dont 1,10 % TTC Dont 70 % rétrocédés à la Caisse d'Épargne en sa qualité de distributeur du mandat
Incluant une Commission forfaitaire de tenue de compte (conservation des actifs et traitement des opérations)	Dont 0,10 % TTC

*Commission prélevée semestriellement, basée sur la moyenne des valorisations fin de mois du portefeuille. Seuls les impôts/taxes et timbres de bourse sont directement prélevés par le teneur de compte en supplément de la commission de gestion annuelle.

En cas de résiliation du mandat les conditions tarifaires standard applicables au compte titres/PEA seront rétablies.

Conditions applicables aux mandats signés avant le 16 mars 2026

Droit d'entrée et de sortie	Votre Caisse d'Épargne perçoit des droits d'entrée sur des OPC hors groupe.
Commissions de mouvement	Votre Caisse d'Épargne perçoit des commissions de mouvement.
Commissions de gestion rétrocédées par le gérant	80% des commissions de gestion perçues par le gérant sont rétrocédées à la Caisse d'Épargne en tant que distributeur du mandat.
Droits de garde	Votre Caisse d'Épargne perçoit des droits de garde .

Les commissions de mouvement désignent les frais perçus par le gérant ou des parties liées à l'occasion d'opérations d'achat ou de vente portant sur le portefeuille d'un mandat de gestion.

Avertissement :

Votre attention est attirée sur les liens capitalistiques existant entre le gérant VEGA IS et votre Caisse d'Épargne, établissement distributeur, qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Le schéma de rémunération établi entre votre Caisse d'Épargne, distributeur et teneur de compte d'une part, et VEGA IS, gérant sous mandat, d'autre part, peut renforcer l'incitation du gérant sous mandat à accroître le taux de rotation des portefeuilles pour le compte du groupe.

TARIFICATION APPLICABLE AUX PARTS SOCIALES



À SAVOIR

Les parts sociales sont des parts de capital de Caisse d'Épargne. Détenir des parts sociales, c'est devenir sociétaire de votre Caisse d'Épargne et donc être copropriétaire d'une fraction de l'entreprise. Cela confère deux grands droits : 1. voter en assemblée générale selon le principe « un homme, une voix » et 2. percevoir une rémunération sous forme d'un intérêt appelé dividende dont le montant est voté annuellement par l'assemblée générale.

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention.....**Gratuit**



À SAVOIR

Être sociétaire, c'est également appartenir au Club Sociétaires et avoir accès à une plateforme d'avantages (bons d'achat, cashback (remise après achat) et remises immédiates).



OPÉRATIONS DIVERSES

- Avis et relevés
 - Avis d'opéré titres **Gratuit**
 - Édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique annuel **Gratuit**
 - Duplicata et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique **Gratuit**
 - Relevé ponctuel de portefeuille **20,55 €**
- Autres services
 - Ordre au nominatif **55,45 €**
 - Changement de forme : passage au nominatif..... **16,65 €**
 - Dépôt de titres vifs (par nature de titres déposés) **49,65 €**
 - Attestation de blocage..... **12,85 €/valeur bloquée**
 - Opposition sur comptes d'instruments financiers ou valeurs mobilières..... **53,95 €**
 - Évaluation de portefeuille (hors Gestion Privée)..... **0,20 % de la valeur du portefeuille avec un minimum de 65,85 €**
 - Bourse Esprit Écureuil
 - Forfait 3 services : Abonnement, Assurance moins-values, Prise de bénéfices **12,00 €**
 - Service Abonnement à l'unité **Gratuit**
 - Service Assurances moins-values à l'unité **7,00 €**
 - Service « Prise de bénéfices » à l'unité..... **10,00 €**
 - Direct Écureuil Service Bourse..... **Gratuit**
 - Transactions sur l'or..... **Nous consulter**
 - Étude patrimoniale partielle
 - Étude fiscale IRPP..... **Minimum 68,45 €, Maximum 171,00 €**
 - Étude fiscale IFI **Minimum 171,00 €, Maximum 284,65 €**
 - Étude successorale **Minimum 171,00 €, Maximum 284,65 €**
 - Étude prévoyance..... **Minimum 68,45 €, Maximum 171,00 €**
 - Étude patrimoniale globale..... **Nous consulter**

> GESTION SOUS MANDAT **Nous consulter**

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations sur le produit d'assurance, la notice d'information ou les conditions générales du contrat). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. Caisse d'Épargne vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 005 729. L'immatriculation Caisse d'Épargne peut être contrôlée sur www.orias.fr.

> VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

• **Garanties Santé⁽¹⁾** **Nous consulter**

Contrat de complémentaire santé.

• **Garantie des Accidents de la Vie⁽¹⁾** **Nous consulter**

Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.

• **SECUR' Obsèques⁽²⁾** **Nous consulter**

• **SECUR' Famille 2⁽³⁾** **Nous consulter**

Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.

• **SECUR'Urgence⁽⁴⁾** **Nous consulter**

Contrat, qui, en cas de décès, permet le versement d'un capital garanti de 7 500 euros en 48h, et ce, à la personne de votre choix.

• **Assistance Vie⁽⁵⁾** **Nous consulter**

Contrat couvrant la dépendance totale et partielle et prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches.

• **Start'Expat⁽⁶⁾** **Nous consulter**

Contrat d'assurance pour les personnes en mobilité internationale.

> ASSURER VOS BIENS

• **Assurance Auto⁽¹⁾** **Nous consulter**

• **Assurance 2 Roues⁽¹⁾** **Nous consulter**

• **Assurance Habitation⁽¹⁾** **Nous consulter**

• **Télésurveillance⁽⁷⁾** **Nous consulter**

• **SECUR'Média⁽¹⁾** **Nous consulter**

Contrat unique pour assurer en formule Individuelle ou Famille la plupart de vos appareils high tech nomades notamment en cas de bris accidentel ou de vol en France ou à l'étranger.

Formule 1 : téléphone portable uniquement. Formule 2 : appareils multimédia portables.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(2) SECUR' Obsèques est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA (Inter Mutuelles Assistance), entreprises régies par le Code des assurances

(3) SECUR' Famille 2 est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance), entreprises régies par le Code des assurances.

(4) SECUR' Urgence est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(5) Ecuriell Assistance Vie est un contrat d'assurance dépendance de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances, 108 Bureaux de la Colline – 92213 SAINT CLOUD Cedex.

(6) Association de Services des Français de l'Etranger confié à MSH INTERNATIONAL la conception et la gestion de sa gamme de contrats.

(7) Prestation assurée par Verisure.



> VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

- Assurance Protection Juridique⁽¹⁾ **Nous consulter**
Contrat qui vous apporte une assistance juridique et permet la prise en charge des frais nécessaires à votre défense en cas de litiges (dans les conditions limites et exclusions des engagements contractuels).
- Sérélia Téléassistance⁽²⁾ **Nous consulter**
Contrat d'assistance permettant de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile avec une plateforme téléphonique joignable 24h/24 et 7j/7. Selon l'urgence, le téléopérateur contacte un proche de la personne ou déclenche une intervention des secours.

> ASSURER VOTRE ÉPARGNE

- Assurance sur Epargne⁽¹⁾ **27,00 €/an dont 3,00 € de frais de gestion**
En cas de décès accidentel, un capital égal à la somme de votre épargne (dans la limite de 55 000 €) placée à la Caisse d'Epargne ainsi que l'équivalent d'un an de versement programmé est versé au bénéficiaire de votre choix

> PROTÉGER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement
- Assurance sur Compte⁽⁹⁾
Une assurance⁽¹⁰⁾ permettant de couvrir les opérations frauduleuses en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, et vos papiers officiels et vos clés.
 - Formule individuelle **36,00 €/an**
 - Formule Famille **57,60 €/an**

Pour en savoir plus :

<https://www.caisse-epargne.fr/comptes-cartes/assurance-sur-compte/>



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Protection juridique⁽¹⁾ offre souscrite avant le 21/11/2021 **Nous consulter**
- Sécur'Famille⁽³⁾ **Nous consulter**
- Ecureuil Solution Obsèques⁽⁵⁾ **Nous consulter**
- Garantie Urgence⁽⁴⁾ **Nous consulter**
- Garantie Famille⁽⁶⁾ **Nous consulter**
- Assurance Moyens de Paiement⁽¹⁾ **18,30 €/an**
- Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes VISA⁽¹⁾ **13,20 €/an**
- Service Opposition⁽¹⁾ **22,00 €/an**
- Satellis Assurance⁽¹⁾ **15,70 €/an**
- Prévoyance du Locataire⁽⁷⁾ **Nous consulter**
- Télesurveillance IMA Protect⁽⁸⁾ **Nous consulter**

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Sérélia, une marque de la société Séréna, Groupe IMA. Société par Actions Simplifiée au capital de 2007829 € – 118 avenue de Paris - CS 89139 - 79061 NIOIRT - Cedex 09 – RCS NIOIRT : 353 506 443 – N° SAP353508443

(3) SECUR'Famille est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance), entreprises régies par le Code des Assurances.

(4) Garantie Urgence est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.

(5) Ecureuil Solutions Obsèques est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.

(6) Garantie Famille est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.

(7) Prévoyance du locataire est un contrat d'assurance de CNP Assurances et CNP IAM, entreprises régies par le Code des assurances.

(8) Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance) Siège social : 31 route de Gachet - CS 20802, 44308 NANTES CEDEX 3 - Société par Actions Simplifiée au capital de 1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance et traitement des images à distance type P5 n° 170.01.31/192.05.31 Certification délivrée par le CNPP - www.cnpp.fr

(9) Assurance sur Compte est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.

(10) Selon les conditions, plafonds, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



➤ FRAIS DE SUCCESSION

Frais de traitement du dossier calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

- Frais bancaires de succession pour le cas d'un mineur décédé **Gratuit**
- Frais bancaires de succession dont le montant des avoirs⁽¹⁾ est inférieur à 5 965 €⁽²⁾ **Gratuit**
- Frais bancaires dans le cas d'une succession simple⁽³⁾ **Gratuit**

Frais applicables	Tarifs
Cas d'une succession simple dont le montant des avoirs est supérieur à 5 965€ ⁽²⁾ et en présence de produits d'épargne financière (CTO, PEA / PEA-PME-ETI)	1 % sur la totalité du montant des avoirs d'épargne financière du défunt (CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 857 €
Cas d'une succession complexe ⁽⁴⁾	1 % sur la totalité des avoirs bancaires (y compris CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 857 €

- Paiement de factures à la demande des ayants droits (hors Pompes Funèbres) **Gratuit**
- Virement pour paiement de la facture Pompes Funèbres **Gratuit**
- Évaluation des avoirs du conjoint survivant **Gratuit**



À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- enregistrement du décès et gestion du dossier ;
- protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt ;
- production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès ;
- relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...) ;
- correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

(1) Montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

(2) Ces montants seront mis à jour en fonction de l'évolution de la réglementation.

(3) En présence d'au moins un enfant ou de ses descendants avec un montant d'avoirs supérieur à 5 965 €⁽²⁾ et en l'absence de facteur de complexité manifeste.

(4) Une succession est complexe lorsque : le défunt n'a aucun héritier au sens du 1^{er} de l'article 734 du code civil (les enfants et leurs descendants) ; un contrat de prêt immobilier souscrit par le défunt est en cours à la date du décès ; un ou plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle ; une ou des sûretés sont constituées sur un ou plusieurs comptes ou produits d'épargne à clôturer ; les opérations liées à la succession comportent un ou plusieurs éléments d'extranéité.



> AUTRES PRESTATIONS

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)⁽¹⁾

- Frais de recherche de document(s) et photocopie d'un document archivé de moins d'un an .. **21,00 €/unité**
- Frais de recherche de document(s) et photocopie d'un document archivé de plus d'un an..... **35,30 €/unité**
- Frais de recherche sur opération inscrite en compte depuis moins d'un an **21,00 €/unité**
- Frais de recherche sur opération inscrite en compte depuis plus d'un an **35,30 €/unité**
- Justification de calcul (agios/intérêts) suite à contestation infondée..... **35,30 €/unité**
- Recherche non fondée sur facture carte **28,70 €/unité**
- Évaluation des avoirs détenus à la CELR (par année d'évaluation, hors Gestion Privée)..... **69,50 €/unité**

DEMANDE DE DOCUMENT(S)

- Fourniture d'attestation (à l'unité)
 - Attestation simple **Gratuit**
 - Attestation complexe (nécessitant une adaptation spécifique ou des recherches approfondies) **19,85 €**

AUTRES SERVICES

- Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué) **38,65 €**

OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾



> OPTION INTERNATIONALE⁽²⁾

	Formule 1 : Voyage 11/28 ans Gratuit *		Formule 2 : Séjour 11/28 ans Gratuit *		Formule 3 : Séjour + 12/25 ans -50 %	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retrait par carte	Illimités ⁽³⁾	3 opérations/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽³⁾	4 opérations/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾⁽⁴⁾
Paiement par carte	Illimités ⁽³⁾	10 opérations/mois	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾
Virements	Illimités ⁽⁶⁾	-	Illimités ⁽⁶⁾	1 opération/mois ⁽⁷⁾	Illimités ⁽⁶⁾	1 opération/mois ⁽⁷⁾
Tarification	4,50 €/mois		18,05 €/mois		20,25 €/mois	
Engagement	1 mois ⁽⁵⁾		2 mois ⁽⁵⁾		2 mois ⁽⁵⁾	

* Sous réserve de détention d'une Formule Initial ou Confort à partir du 01/06/2026

> CHANGE MANUEL

ACHAT ET VENTE DE DEVISES⁽⁸⁾

- Commission de change % du montant de la transaction en fonction du cours de change en vigueur
- Minimum de perception (non clients) **7,10 €**



À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

> OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE⁽¹⁾



À SAVOIR

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessus selon le cours en vigueur.

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISE

	Frais par retrait d'espèces à un DAB ⁽⁹⁾ d'une autre banque	Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque
Commission proportionnelle	2,90 %	2,90 %
Commission fixe	3,65 €/opération	6,90 €/opération

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 46).

(2) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.

(3) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.

(4) Hors frais applicables par la banque étrangère.

(5) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 - Séjour et 3 - Séjour +.

(6) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.

(7) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.

(8) Sous réserve de disponibilité des fonds.

(9) DAB : Distributeur Automatique de Billets.



PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE EN DEVISE

- Paiement par carte en euro dans la zone euro (la carte est émise par la banque)..... **Gratuit**
- Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque)
 - Commission proportionnelle..... **2,90 %**
 - Commission fixe **0,50 €**
 - Maximum de perception..... **7,35 €/opération**

> OPÉRATIONS PAR CHÈQUES

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

En euros

- Commission de service par chèque émis (+ frais de banque étrangère)..... **46,10 €**

En devises

- Commission de service par chèque émis (+ frais de banque étrangère)..... **46,10 €**

ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉTRANGER⁽¹⁾

En euros (dans la zone Euro)

- Crédit Après Encaissement..... **Nous consulter**
- Impayé chèque étranger (+ frais banque étrangère)..... **35,60 €/chèque**

> VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en € hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays), réalisé au guichet de l'agence

- Frais par virement en euros..... **45,00 €**
- Frais du correspondant..... **22,55 €**
- Frais par virement occasionnel vers la Banque BCP Maroc (virement en € et dont le montant est < 150 000 €)..... **5,75 €**

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA

- En euros ou en devises **39,90 €**



À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Services retirés déplacés à l'international (Offre réservée aux 18-25 ans)..... **16,20 €/an**

(1) Disponibilité des fonds : remise chèque en euros payable dans l'U.E. en « crédit Sauf Bonne Fin » : les fonds sont disponibles 8 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence, remise chèque en euros ou en « Crédit Après Encaissement » : les fonds sont disponibles sur le compte dès leur réception par la Caisse d'Épargne.

TARIFICATION ET AVANTAGES JEUNES



TARIFICATION SPÉCIFIQUE ET AVANTAGES TARIFAIRES DÉDIÉS AUX JEUNES SELON L'ÂGE

Extrait des offres/services listés dans la présente brochure.

> FONCTIONNEMENT DU COMPTE

- Tenue de compte de dépôt (hors forfaits)..... **16/25 ans : Gratuit**
- AlertEcureuil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
- Formule Individuelle..... **12/25 ans : -50%**

> OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

FORMULE INDIVIDUELLE (VOIR LE DETAIL DE L'INTEGRALITE DES SERVICES INCLUS DANS LES OFFRES INITIAL, CONFORT ET OPTIMAL EN PAGE 15, 16, 17)

Jeunes de 11 à 17 ans inclus

	 CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽¹⁾/systématique⁽¹⁾
Formule Initial	Gratuit à compter du 01/06/2026
Formule Confort	2,50 €/mois
Formule Optimal	10,00 €/mois

Jeunes de 18 à 28 ans inclus

	 CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽¹⁾	 CB Visa Classic⁽²⁾ ou CB Visa Classic IZICARTE⁽³⁾ Débit immédiat ou Débit différé	 Visa Premier⁽²⁾ ou Visa Premier IZICARTE⁽³⁾ Débit immédiat ou Débit différé	 Visa Platinum⁽²⁾ ou Visa Platinum IZICARTE⁽³⁾ Débit Différé	 Visa Infinite⁽²⁾ Débit différé
Formule Initial	Gratuit à compter du 01/06/2026	Gratuit à compter du 01/06/2026	-	-	-
Formule Confort	2,50 €/mois	2,50 €/mois	4,00 €/mois	-	-
Formule Optimal	10,00 €/mois	10,00 €/mois	10,00 €/mois	13,50 €/mois	19,00 €/mois

FORMULE FAMILLE

Dans une Formule Famille, le(s) parent(s) règle(nt) une cotisation mensuelle unique permettant ainsi aux jeunes, membres de la famille âgés de 11 à 28 ans inclus, de bénéficier de la formule avec leur propre compte et carte bancaire adaptée selon leur âge ainsi que des services essentiels au quotidien⁽⁴⁾.

(1) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.

(2) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs.

(3) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(4) Les services chèquiers et découvert autorisé ne sont pas éligibles auprès des jeunes mineurs.



➤ MOYENS DE PAIEMENT

MONEY WALKIE⁽¹⁾

- Porte-monnaie électronique sans contact
- Tarif préférentiel pour les clients et les sociétaires Caisse d'Épargne..... **Nous consulter**

➤ CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽²⁾

PRÊT PERSONNEL

- Crédit étudiants, apprentis, jeunes actifs, Crédit Permis à 1,00 € par jour
- Frais de dossier..... **Gratuit**

➤ ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

TARIFICATION APPLICABLE AU PLAN ÉPARGNE AVENIR CLIMAT⁽³⁾

Frais max sur versement	1 %
Frais de gestion sur encours	0,70 %/an
Frais sur arbitrage	0 %

➤ OPTION INTERNATIONALE⁽⁴⁾

	Formule 1 : Voyage 11/28 ans Gratuit *		Formule 2 : Séjour 11/28 ans Gratuit *		Formule 3 : Séjour +	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retraits par carte	Illimités ⁽⁵⁾	3 opérations/mois ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁵⁾	4 opérations/mois ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾⁽⁶⁾
Paiements par carte	Illimités ⁽⁵⁾	10 opérations/mois	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾
Virements	Illimités ⁽⁷⁾	-	Illimités ⁽⁷⁾	1 opération/mois ⁽⁸⁾	Illimités ⁽⁷⁾	1 opération/mois ⁽⁸⁾
Tarification 12/25 ans	2,25 €/mois		9,02 €/mois		10,12 €/mois	
Engagement	1 mois ⁽⁹⁾		2 mois ⁽⁹⁾		2 mois ⁽⁹⁾	

* Sous réserve de détention d'une Formule Initial ou Confort à partir du 01/06/2026

Dans le cadre d'un retrait par carte au distributeur automatique hors France, des frais peuvent s'appliquer selon les conditions de la banque détenant le distributeur.

(1) Le produit Money Walkie s'appuie sur une carte Visa rattachée à un compte de monnaie électronique. Money Walkie est un service commercialisé par QIP, société par actions simplifiée au capital de 29 600 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 879 135 879 dont le siège social est situé 5 avenue du Général de Gaulle – 94160 Saint Mandé, et agissant en qualité de distributeur de Xpollens, société par actions simplifiée au capital de 64 427 585 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 501 586 341, dont le siège social est situé 110 avenue de France – 75013 Paris. Xpollens est agréée en tant qu'établissement de Monnaie Électronique au sens de l'article L.525-1 du Code monétaire et financier, par l'ACPR, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sise 4 Place de Budapest 75436 PARIS CEDEX 09, sous le numéro 16528 (fiche consultable sur HYPERLINK «<http://www.regafi.fr>»www.regafi.fr).

(2) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Épargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(3) Contrat de capitalisation multisupport libellé en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa et pour les opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.

(5) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.

(6) Hors frais applicables par la banque étrangère.

(7) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.

(8) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.

(9) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 Voyage ou de deux mois pour les formules 2 Séjour et 3 Séjour +.

INFORMATIONS UTILES



> POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

ASSURANCE⁽¹⁾⁽²⁾ :

09 69 36 45 45 Service gratuit + prix appel

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances IARD.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE⁽¹⁾ :

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Pour toute perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Épargne.

En cas de perte ou vol d'un chèque ou de votre chéquier, avertissez d'urgence votre agence bancaire habituelle ou votre centre de relation clients et confirmez immédiatement par écrit votre demande de mise en opposition.

ASSISTANCE TECHNIQUE⁽¹⁾ :

09 69 39 29 52 Service gratuit + prix appel

Pour toute aide, contactez votre assistance technique Caisse d'Épargne.

> NOS PARTENAIRES/MENTIONS LÉGALES

BPCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207 603 030 euros. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 Paris. RCS Paris N° 493 455 042. Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n° 08 045 100.

BPCE ASSURANCES IARD

Société Anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 73 801 950 € - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

BPCE LEASE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris - TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 - www.orias.fr - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

(1) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(2) Numéro cristal concernant uniquement les contrats BPCE Assurances IARD.

BPCE VIE

Société anonyme au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - France.

CNP ASSURANCES

Société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré. Entreprise régie par le code des assurances, ayant son siège social au 4 promenade Cœur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux enregistrée sous le N° 341 737 062 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE (CFF)

Société anonyme au capital de 1 331 400 718,80 € – RCS Paris n° 542 029 848. Siège social : 182 avenue de France - 75013 PARIS – Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 327. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE SA (SIRET 493 455 042) titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNO délivré par l'ADEME. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

MSH INTERNATIONAL

Société française de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 €. Siège social : Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris Cedex 17 France. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 352 807 549, inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 002 751, numéro de TVA intracommunautaire FR 78 352 807 549. MSH INTERNATIONAL est régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

VERISURE

Société par actions simplifiée au capital de 1 085 736 euros - Siège social : 1 place du Général de Gaulle - 92160 ANTONY - RCS 345 006 027 - N° de TVA : FR 60 345 006 027 – Société titulaire de l'autorisation d'exercer n° AUT-092-2118-07-17-20190361822 délivrée par le Conseil National des Activités de Sécurité le 17/07/2019. Article L. 612-14 du Code de la sécurité intérieure : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. ».

> INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

EEE : Espace Économique Européen, composé des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Espace SEPA : SEPA (Single Euro Payments Area) :

Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, l'État de la Cité du Vatican, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque, Saint-Pierre-et-Miquelon.

Zone EURO : composée des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

> DÉFINITIONS PLACEMENTS FINANCIERS

Compte-Titres Ordinaire (CTO) : compte qui permet d'acheter et de vendre des valeurs mobilières (actions, obligations, fonds, sicav...) sans limite de montant.

Plan Epargne en Actions (PEA) : produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées de l'Union européenne et des placements collectifs (fonds, sicav...) investis à 75% au moins en actions de ces entreprises.

PEA PME ETI : produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées ou non cotées, de petites et moyennes entreprises (PME) et d'entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Exchange Traded Funds (ETF) : Fonds indiciels qui suivent le plus fidèlement possible l'évolution d'un indice boursier, à la hausse comme à la baisse. Ils ont pour particularité d'être cotés en continu. Ils sont achetés et vendus comme des opérations de bourse. Les ETF émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe

Organismes de Placement Collectif (OPC)⁽¹⁾ : Fonds d'investissement qui réunit l'épargne d'un grand nombre d'épargnants pour l'investir dans des valeurs mobilières ou dans l'immobilier. Cette épargne est investie de façon diversifiée par des professionnels (sociétés de gestion agréée).

Produits Structurés : Placement (fonds d'investissement, obligation, etc.) dont la valeur dépend de l'évolution d'un actif financier (une action, un indice boursier, etc.) selon une formule de calcul connue lors de la souscription. Par exemple : un placement d'une durée de 4 ans, assortie d'une garantie sur le capital placé au bout des 4 années, et dont la performance finale sera égale à 50% de l'évolution de l'indice CAC 40 durant ces 4 années.

Titres non cotés : Les actions non cotées sont généralement émises par des petites et moyennes entreprises à la recherche de financement, directement auprès des investisseurs. Elles ne peuvent pas être achetées ou vendues sur le marché boursier.

Mandat de gestion : contrat par lequel un client (le mandant) donne pouvoir à un gérant (le mandataire) de gérer un portefeuille incluant un ou plusieurs instruments financiers (actions, obligations, fonds et sicav...), en fonction de ses objectifs d'investissement, y compris sa tolérance au risque, de ses connaissances et son expérience et de sa situation financière, y compris sa capacité à subir des pertes.

(1) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

RÉSoudre UN LITIGE



➤ VOTRE CAISSE D'ÉPARGNE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence/e-agence est votre interlocuteur pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au service relations client, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE
Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon Service Relations Clientèle - 254 rue Michel Teule BP 7330 - 34184 Montpellier Cedex 04	www.caisse-epargne.fr ⁽¹⁾ (Région Languedoc - Roussillon) Aides et outils pratiques/Services et numéros utiles	09 69 36 27 38 ⁽²⁾

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

➤ VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

À défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur de la consommation*** auprès de la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet via le formulaire électronique disponible sur le site www.mediateur-cel.fr ⁽¹⁾ , rubrique «Déposer mon dossier»	Monsieur le Médiateur de la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon - BP 5510 - 83097 TOULON CEDEX

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers -hors assurance-vie- (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc.

* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso.

(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès internet.

(2) Appel non surtaxé, coût selon opérateur.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet via le formulaire électronique disponible sur le site <a href="https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur<sup>(1)</sup>">https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur⁽¹⁾, rubrique « Saisir le médiateur » 	Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers - 17, Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediation-assurance.org⁽¹⁾	La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voies extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <https://ec.europa.eu/consumers/ord/>

(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès internet.

Pour comprendre nos frais bancaires et accéder à nos conseils,
prenez rendez-vous avec votre conseiller sur :
www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾



(1) Coûts de connexion selon votre opérateur.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance du Languedoc-Roussillon, Banque coopérative régie par les art. L. 512-85 et s. du Code monétaire et financier - SA à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance - capital social 370 000 000 euros - RCS Montpellier 383 451 267 - Siège social 254 rue Michel Teule BP 7330, 34184 Montpellier Cedex 4 - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 005 729 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce, sans perception de fonds, effets ou valeurs » n° CPI 3402 2018 000 027 182, délivrée par la CCI de l'Hérault, garantie par CEGC 16 Rue Hoche, Tour Kupka B - TSA 39999, 92919 LA DÉFENSE CEDEX - N° d'identification à la TVA : FR64383451267. TVA facturée sur les prestations taxables de plein droit et non facturée sur les prestations exonérées.

Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042) délivré par l'ADEME.
Crédit photos : AdobeStock. EdEp.2511.00875.



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS

Au 1^{er} janvier 2026 - Mise à jour au 1^{er} octobre 2026

Prix en euros (sauf indication contraire),
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Languedoc-Roussillon

➤ EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 2026 AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil	2,43 €/mois Soit pour information, 29,16 €/an (hors coût opérateur téléphonique)
Tenue de compte	5,10 €/trimestre Soit pour information, 20,40 €/an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale : • à débit immédiat : Carte CB Visa Classic • à débit différé : Carte CB Visa Classic • à débit immédiat et à autorisation quasi systématique : Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽¹⁾ • à débit immédiat et à autorisation systématique : Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique⁽²⁾	49,60 €/an 49,60 €/an 48,60 €/an 48,60 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,15 €/retrait (3 retraits gratuits/mois, facturation à partir du 4 ^{ème} retrait/mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Assurance sur Compte formule individuelle⁽³⁾	36,00 €/an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : • en agence • par Internet	5,00 €/virement Gratuit
Prélèvement • frais par paiement d'un prélèvement SEPA • frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit Gratuit
Commission d'intervention	8,00 €/opération avec un plafond de 80,00 €/mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D. 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.



Glossaire

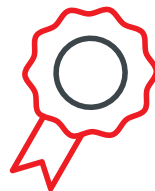
Pour les termes qui font l'objet de cette icône «  », vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfn.fr/informations-pratiques/glossaires>).

(1) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(2) Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.

(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

NOS OFFRES RÉCOMPENSÉES



> LA CAISSE D'ÉPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON RECONNUE BANQUE LA MOINS CHÈRE POUR LES JEUNES

Trophée de la Banque 2026 de **MoneyVox** : La Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon est élue «Banque de réseau la moins chère pour le profil Jeune en région Languedoc-Roussillon par MoneyVox⁽¹⁾».



> LABELS D'EXCELLENCE



ASSURANCE HABITATION
RÉSIDENCE PRINCIPALE
ET SECONDAIRE
CAISSE D'ÉPARGNE

- La Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon a reçu le Label Excellence pour la 5^e année consécutive pour son offre d'assurance Habitation (source : Les dossiers de l'Épargne⁽²⁾ 2025).



ASSURANCE
PROTECTION
JURIDIQUE
CAISSE D'ÉPARGNE

- La Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon a reçu le Label Excellence pour la 9^e année consécutive pour son offre d'assurance Protection Juridique (source : Les dossiers de l'Épargne⁽²⁾ 2025).



GARANTIE DES
ACCIDENTS DE LA VIE
CAISSE D'ÉPARGNE

- La Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon a reçu le Label Excellence pour son offre Garantie des accidents de la vie (source : Les dossiers de l'Épargne⁽²⁾ 2025).



SÉCUR'FAMILLE 2
CAISSE D'ÉPARGNE

- La Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon a reçu le Label Excellence pour la 9^e année consécutive pour son offre d'assurance Décès Sécur'Famille 2 (source : Les dossiers de l'Épargne⁽²⁾ 2025).

> ÉPARGNE



Nous sommes fiers de recevoir la Corbeille d'Honneur qui récompense l'établissement le plus primé en 40 ans pour la performance de ses gammes de fonds⁽³⁾. Investir sur les marchés financiers comporte un risque de perte en capital. Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

(1) MoneyVox est un site internet dédié à la finance personnelle qui propose, entre autres, un classement annuel des tarifs bancaires. La Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon a été distinguée sur le profil Jeunes dans la catégorie Tarifs Particuliers (région Occitanie) – Profil Jeune, hors banques en ligne. <https://www.moneyvox.fr/> (coût de connexion selon votre fournisseur d'accès).

(2) Les Dossiers Epargne et Assurance : <https://www.label-excellence.com> (coût de connexion selon votre opérateur).

(3) Depuis 1986, Mieux Vivre Votre Argent, récompense les meilleures gammes de fonds à travers ses Corbeilles ; un prix devenu une véritable référence dans l'univers de la gestion d'actifs. Pour avoir reçu la Corbeille d'Or à six reprises entre 1986 et 2025, Caisse d'Épargne devient l'établissement le plus primé depuis 40 ans et se voit décerner la Corbeille d'Honneur en septembre 2025. BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207 603 030 euros – Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – RCS PARIS N° 493 455 042 – ALTMANN + PARTNERS.

SOMMAIRE

> Extrait standard des tarifs 2026 aux particuliers	02
--	----

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

> Ouverture, transformation, clôture	04
> Relevés de compte	04
> Tenue de compte	04
> Service en agence	05
> Services bancaires de base	06
> Les prestations de base	06

BANQUE À DISTANCE

> Banque à distance	07
---------------------------	----

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

> Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)	09
> Virements	12
> Prélèvements SEPA/TIPSEPA	12
> Chèques	13
> Autres services	14
> Offres retirées de la commercialisation	14

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

> Les formules	15
> Enjoy	18
> Tarifications spécifiques agence Enjoy	19
> Offre Satellis	19
> Offre Coloc'	20
> OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière)	20
> Offres retirées de la commercialisation	21

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

> Commission d'intervention	24
> Opérations particulières	24
> Incidents de paiement	25
> Plafonnements spécifiques	26

DÉCOUVERTS ET CRÉDIT

> Découverts et autorisations de découvert	27
> Crédits à la consommation	28
> Crédits immobiliers	28
> Garanties	29
> Autres opérations/prestations liées aux crédits	29
> Assurance	29

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

> Épargne bancaire	30
> Placements financiers	31
> Gestion sous mandat	36

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

> Vous assurer ainsi que vos proches	37
> Assurer vos biens	37
> Vous protéger au quotidien	38
> Assurer votre épargne	38
> Protéger vos moyens de paiements	38
> Offres retirées de la commercialisation	38

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

> Frais de succession	39
> Autres prestations	40

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

> Option internationale	41
> Change manuel	41
> Opérations par carte bancaire	41
> Opérations par chèques	42
> Virements non SEPA	42
> Offres retirées de la commercialisation	42

TARIFICATION ET AVANTAGES JEUNES

> Fonctionnement du compte	43
> Offres groupées de services	43
> Moyens de paiement	44
> Crédits à la consommation	44
> Épargne et placements financiers	44
> Option internationale	44

INFORMATIONS UTILES

> Pour rester en contact avec votre banque à tout moment	45
> Nos partenaires/mentions légales	45
> Informations complémentaires	46
> Définitions placements financiers	47

RÉSOLUDRE UN LITIGE

> Votre Caisse d'Épargne : votre interlocuteur privilégié	48
> Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige	48



OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE



> OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt **Gratuit**
- Désolidarisation de compte joint **24,00 €**
- Service d'aide à la mobilité bancaire  **Gratuit**
 - Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois **Gratuit**
- Virement de clôture du compte de dépôt **Gratuit**



À SAVOIR : Service d'aide à la mobilité bancaire

Grâce à ces services gratuits, la Caisse d'Épargne facilite vos démarches :

- pour vous accompagner dans votre nouvelle agence Caisse d'Épargne et simplifier vos démarches de transfert de compte lorsque vous changez de région,
- la Caisse d'Épargne effectue en votre nom les formalités afin que les prélèvements validés et les virements récurrents se présentent sur votre nouveau compte bancaire.

> RELEVÉ DE COMPTE

Selon périodicité

	Papier	Électronique ⁽¹⁾
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Quinzaine ou hebdomadaire	1,40 €	-

- Relevé annuel de frais  **Gratuit**

> TENUE DE COMPTE

- Tenue de compte  de dépôt (hors forfaits)  **Gratuit** **5,10 €/trimestre**



À SAVOIR : Exonération de frais de tenue de compte pour les détenteurs

- des offres groupées de service,
- d'un compte de dépôt sans moyens de paiement.

- Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte⁽²⁾**

(1) Sous réserve de la souscription au service « e-Documents ».

(2) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.



Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

> SERVICE EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

- Versement d'espèces au guichet de votre agence..... **Gratuit**
- Retrait-dépannage d'espèces avec chéquier dans une autre Caisse d'Epargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Epargne domiciliatrice) **6,80 €/retrait**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique
 - Dans l'agence de domiciliation..... **1 retrait gratuit/mois, à partir du 2^{ème} retrait par mois, 5,65 €/retrait**
 - Hors agence de domiciliation en Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon **1 retrait gratuit/mois, à partir du 2^{ème} retrait par mois, 5,65 €/retrait**
 - Dans une autre Caisse d'Epargne **1 retrait gratuit/mois, à partir du 2^{ème} retrait par mois, 5,65 €/retrait**
- Retraits SMS sans Carte Bancaire illimité⁽¹⁾..... **Gratuit**

AUTRES SERVICES

- Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)..... **Gratuit**



IBAN -BIC

L'IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

- Frais de location de coffre-fort (selon contenance)
 - Petit modèle **181,00 €/an**
 - Moyen modèle **250,00 €/an**
 - Grand modèle **340,00 €/an**
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) **Frais réels par ouverture**
- Caution bancaire
 - Caution bancaire : Établissement de l'acte **19,85 €**
 - Caution bancaire : Commission annuelle..... **de 1 % à 3 % du montant de la caution, minimum 19,85 €**
 - Avenant à la caution bancaire..... **19,85 €**
 - Caution bancaire : Frais de mainlevée **19,85 €**
 - Dépôt-Séquestre : Établissement de la convention **41,95 €**

(1) Sous réserve de commercialisation.



➤ SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾ **Gratuit**

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte.
- Un changement d'adresse par an.
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire.
- La domiciliation de virements bancaires.
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte.
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires.
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance.
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.).
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte.
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne.
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.
- La réalisation des opérations de caisse.

Commission d'intervention **4,00 €/opération**
(dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €)

➤ LES PRESTATIONS DE BASE⁽²⁾

- L'ouverture et la clôture du compte **Gratuit**
- Un changement d'adresse par an..... **Gratuit**
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire..... **Gratuit**
- La domiciliation de virements bancaires..... **Gratuit**
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte **Gratuit**
- La tenue du compte **Tarifs standards⁽³⁾**
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires..... **Tarifs standards⁽³⁾**
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance..... **Tarifs standards⁽³⁾**
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)⁽⁴⁾..... **Gratuit**
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la banque **Tarifs standards⁽³⁾**
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne **Tarifs standards⁽³⁾**

(1) Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte.

(2) Au sens des articles L. 312-1 et D. 312-5 du code monétaire et financier (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services).

(3) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

(4) Hors coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

BANQUE À DISTANCE



• Direct Ecureuil.....	Gratuit
Abonnement à des services de banque à distance (Internet ⁽¹⁾ , téléphone fixe ⁽²⁾ , téléphone mobile, SMS, etc.)	
• e-Documents.....	Gratuit
Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.	
• Secur'Pass.....	Gratuit
Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.	
• Agrégation de comptes.....	Gratuit
Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client.	
• Service de sécurisation des opérations en ligne (SOL) (fonctionne avec une carte bancaire Caisse d'Epargne dont le client est titulaire).	
- Adhésion au service SOL SMS ou SOL CAP.....	Gratuit
- Lecteur CAP.....	Gratuit
• Coffre-fort numérique ⁽¹⁾	
Espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels.	
- 5 Go.....	1,35 €/mois
• Webprotexion.....	Gratuit
Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés.	
• Moneypitch.....	Gratuit
Service sécurisé disponible sur Internet ou à partir d'une application mobile, dédié à l'analyse budgétaire et patrimoniale, incluant un service d'agrégation de comptes, des indicateurs et alertes patrimoniales réservé à la clientèle Banque Privée.	
• AlertEcureuil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	
- Formule individuelle 12/25 ans -50 %	2,43 €/mois soit pour information, 29,16 €/an⁽³⁾
- Formule famille.....	3,64 €/mois soit pour information, 43,68 €/an⁽³⁾
• Service Mes alertes.....	Gratuit
Abonnement à des produits offrant des alertes en temps réel sur la situation du compte par	
- Notification hors application mobile ⁽¹⁾	
- Par email	
- Via Banxo ⁽¹⁾	
• Réédition du tableau d'amortissement en ligne (hors demande de remboursement anticipé effectif).....	14,40 €
• Edition d'attestation de fin de prêt en ligne.....	15,20 €
• Edition d'un relevé d'emprunt en ligne.....	15,20 €
• Modulation d'échéance crédit immobilier en ligne.....	15,20 €

(1) Hors coût de votre fournisseur d'accès.

(2) Hors surcoût selon opérateur.

(3) Hors coût opérateur téléphonique.

Pilotage de la carte bancaire depuis l'espace de banque à distance^{(1)/(2)}

- Consultation du code confidentiel et données de la carte⁽³⁾ **Gratuit**
- Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait (3 fois/an maximum)⁽³⁾ **Gratuit**
- Verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte **Gratuit**
- Opposition en ligne de la carte en cas de vol, perte, opération frauduleuse **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements à distance **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements et retraits à l'étranger **Gratuit**

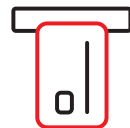
Des fonctionnalités digitales pour accompagner son enfant mineur détenteur d'une carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique dans la gestion de son budget⁽³⁾

- Modification permanente (à la hausse ou à la baisse) des plafonds de paiement et de retrait de la carte bancaire de l'enfant mineur **Gratuit**
- Désactivation/activation des retraits d'espèces de la carte bancaire de l'enfant mineur **Gratuit**

(1) Sous réserve d'éligibilité et/ou d'enrôlement à Sécur'Pass.

(2) Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque.

(3) Fonctionnalité uniquement disponible sur nos applications mobiles.



VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

> CARTES (COTISATION ANNUELLE, HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)



Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...). Cette carte est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.

COTISATION CARTE

Cartes de retrait

• Carte Noméa.....	27,05 €/an
• Carte Equilibra sans Code ⁽¹⁾	27,05 €/an
• Carte Nomade ⁽²⁾	12,00 €/an

(1) Carte de retrait utilisable uniquement dans les distributeurs de sa banque et destinée à la clientèle sous mesure de protection (majeurs protégés).

(2) Carte de retrait adossée à un livret d'épargne pour les clients mineurs et majeurs.



Cartes de paiement

Cartes (tarif annuel)

16/25 ans **-50 %**

Fourniture d'une
carte de débit
(carte de paiement
internationale
à débit immédiat)

Fourniture d'une
carte de débit
(carte de paiement
internationale
à débit différé)

Fourniture d'une
carte de débit
(carte de paiement
internationale
à débit immédiat
et à autorisation
quasi-systématique)

Fourniture d'une
carte de débit
(carte de paiement
internationale
à débit immédiat
à autorisation
systématique)

**Visa
Infinite**

**Visa
Platinum**

**Visa
Premier**

**CB Visa
Classic**

**CB Visa
Classic à
contrôle
de solde
systématique⁽¹⁾**

**CB Visa
Classic
à contrôle de
solde quasi
systématique⁽²⁾**

148,50 €

49,60 €

343,25 €

213,90 €

148,50 €

49,60 €

48,60 €

48,60 €

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)⁽³⁾

Cartes (tarif annuel) 18/25 ans **-50 %**

**Visa Platinum
Izicarte**

**Visa Premier
Izicarte**

**CB Visa
Classic
Izicarte**

Fourniture d'une carte de paiement internationale
à débit immédiat

-

148,50 €

49,60 €

Fourniture d'une carte de paiement internationale
à débit différé

213,90 €

148,50 €

49,60 €



À SAVOIR

En payant avec une carte Visa Izicarte ou Visa Infinite, vous pouvez bénéficier en cas de panne d'une extension de garantie constructeur supplémentaire sur vos appareils.

(1) Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.

(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.



À SAVOIR

Avec le débit différé, vos paiements par carte sont regroupés et prélevés sur votre compte une seule fois par mois : tous les paiements effectués entre le 1^{er} et le 30 (ou 31) du mois sont débités du compte le 4 du mois suivant (ou jour ouvré suivant). C'est ce qu'on appelle l'encours des paiements par carte. Contrairement aux paiements, les retraits d'espèces réalisés aux distributeurs automatiques de billets et aux guichets sont débités immédiatement de votre compte.

PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE⁽¹⁾
(la carte est émise par la banque) **Gratuit**

RETRAIT D'ESPÈCES

Retrait d'espèce en euros

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) Caisse d'Epargne **Gratuit**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Des frais peuvent être prélevés par des banques de la zone Euro lors d'un retrait effectué sur leur distributeur.

Cartes	Visa Infinite, Visa Platinum ou Visa Platinum Izicarte	Visa Premier ou Visa Premier Izicarte	CB Visa Classic ou CB Visa Classic Izicarte	Visa Classic à Contrôle de solde quasi- systématique ou systématique
Jusqu'à 3 retraits dans le mois	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
À partir du 4 ^e retrait dans le mois	Gratuit	1,15 €/retrait	1,15 €/retrait	1,15 €/retrait
Retraits illimités dans le mois	Gratuit	-	-	-

- Frais par retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire
au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne) **Gratuit**

SERVICES LIÉS AUX RETRAITS D'ESPÈCES

- Service retraits déplacés illimités **16,25 €/an**
Gratuité des retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

LES AUTRES SERVICES CARTE

Services de paiements électroniques

- Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet sans avoir à communiquer les données de sa carte bancaire ; service disponible depuis l'application mobile⁽²⁾) **13,55 €/an**
- Solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne **Gratuit**

Services liés à la carte bancaire

- Réédition/réactivation du code confidentiel de la carte **12,65 €**
- Refabrication de la carte avant échéance **15,25 €**
- Frais d'envoi en express d'une carte ou d'un code confidentiel **55,00 €**
- Modification du plafond de retraits et de paiements de la carte en agence **Gratuit**

(1) Voir détail zone EEE page 46.

(2) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Epargne et d'avoir activé Secur'Pass.



> VIREMENTS⁽¹⁾

- Réception d'un virement SEPA⁽²⁾ occasionnel ou permanent..... **Gratuit**

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Frais par virement vers un compte du réseau Caisse d'Epargne

	À l'agence ou par téléphone	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	Gratuit	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané	Gratuit	Gratuit
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais par virement permanent	Gratuit	Gratuit

- Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique Caisse d'Epargne
vers un compte du client dans la même Caisse d'Epargne **Gratuit**

Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	À l'agence ou par téléphone	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	5,00 €	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané	5,00 €	Gratuit
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais par virement permanent	1,60 €	Gratuit

- Virement de clôture du compte de dépôt **Gratuit**

Autres opérations

- Service Wero **Gratuit**
Service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de
téléphone mobile ou une adresse email ou un QR code Wero
- Frais d'annulation ou de modification d'un virement avant émission..... **Gratuit**
- Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort..... **28,90 €/demande**

> PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIPSEPA⁽³⁾

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA (y compris modification
du compte de prélèvement des échéances de crédit) **Gratuit**
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA..... **Gratuit**
- Révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvements **Gratuit**
- Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA **Gratuit**
- Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA **22,55 €/opération**

(1) Virements en euros réalisés dans la zone EEE (voir détail zone EEE page 46). Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 41.

(2) SEPA, voir définition en page 46.

(3) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (voir définition de la zone SEPA en page 46).

Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire
(créanciers non autorisés)

En agence

Sur internet

Gratuit

Gratuit



ICS (Identifiant Créancier SEPA)

Il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

RUM (Référence Unique de Mandat)

À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

Liste noire

Le client donne instruction à la Caisse d'Épargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que le client indique. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Épargne.

ÉMISSION DE PRÉLÈVEMENT POUR ALIMENTER UN COMPTE CAISSE D'ÉPARGNE À PARTIR D'UN COMPTE DÉTENU DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

- Ouverture du service d'émission de prélèvement..... **Gratuit**
- Création, modification et gestion du mandat **Gratuit**
- Mise en place et modification de l'échéancier de prélèvement..... **Gratuit**
- Émission d'un prélèvement SEPA..... **Gratuit**
- Paiement de titre interbancaire de paiement SEPA (TIPSEPA) **Gratuit**

> CHÈQUES

- Mise à disposition de chéquier à l'agence **Gratuit**
- Remise de chèque(s) **Gratuit**
Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré⁽¹⁾
(J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)
- Remise de chèque(s) sur compte d'épargne : soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales des comptes d'épargne)
- Émission d'un chèque de banque en agence sur compte de dépôt ou livret (hors livret A) **14,65 €**
- Émission d'un chèque de banque en agence sur Livret A **Gratuit**
- Paiement d'un chèque **Gratuit**
- Renouvellement automatique de chéquier..... **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier à domicile
 - Envoi par lettre recommandée **10,75 €**
 - Envoi par courrier simple **2,80 €**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 6 mois..... **8,50 €**

(1) Jour ouvré : jour effectivement travaillé par la Banque, du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).





La date de valeur

La date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Epargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Epargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

- Frais d'opposition chèque(s)  par l'émetteur **19,60 €/chèque**
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur **28,20 €/chéquier**

> AUTRES SERVICES

- Service opérations courantes illimitées **35,15 €/an**
Chèques de banque, émission de virements SEPA sur tous canaux, virements, prélèvements (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), envoi de chèquiers à domicile, recherche simple de documents de moins d'un an, réédition de code secret carte.



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Carte de retrait nationale **24,80 €/an**
- Carte Visa Electron Sensea **48,60 €/an**

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES



> LES FORMULES



À SAVOIR

La Formule Famille, une cotisation mensuelle unique et avantageuse pour tous les comptes de la famille. Chaque membre possède son propre compte et sa propre carte bancaire⁽¹⁾.

Ces offres sont composées des services suivants :

FORMULE INITIAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽²⁾


CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽³⁾ / systématique⁽³⁾


CB Visa Classic⁽⁴⁾ ou CB Visa Classic IZICARTE⁽⁵⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé

Autres services inclus dans l'offre

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)⁽⁶⁾
- Les services Eparfix et Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte
- Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et 3 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé)
- Autorisation de découvert⁽⁷⁾

Formule Famille ⁽¹⁾	14,40 €/mois	
Formule individuelle ⁽⁸⁾	7,75 €/mois	
Formule individuelle Jeunes (18/28 ans)	Gratuit à compter du 01/06/2026	
Formule individuelle Jeunes Mineurs (11/17 ans)	Gratuit à compter du 01/06/2026	-
Professionnels ⁽⁹⁾	50 % de réduction ⁽¹⁰⁾	

(1) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.

(2) Parmi les cartes disponibles : Si formule individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(3) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.

(4) Les Cartes CB Visa Classic ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(5) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(6) À l'exception des clients mineurs.

(7) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(8) Si fourniture d'une 2^e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(9) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un Forfait Labellis, d'un Forfait Libre Convergence ou d'un forfait Vitilis.

(10) Réduction du prix sur la cotisation standard ; Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles. La plus avantageuse s'appliquera automatiquement.



FORMULE CONFORT (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾

		
CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽²⁾/ systématique⁽²⁾	CB Visa Classic⁽³⁾ ou CB Visa Classic IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé	Visa Premier⁽³⁾ ou Visa Premier IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé

Autres services inclus dans l'offre

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)⁽⁵⁾
- Les services Eparfix et Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte
- Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé)
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 500 € de découvert autorisé⁽⁶⁾
- Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁷⁾

Formule Famille ⁽⁸⁾	15,85 €/mois	21,50 €/mois
Formule individuelle ⁽⁹⁾	10,15 €/mois	15,85 €/mois
Formule individuelle Jeunes (18/28 ans)	2,50 €/mois	4,00 €/mois
Formule individuelle Jeunes Mineurs (11/17 ans)	2,50 €/mois	-
Professionnels ⁽¹⁰⁾	50 % de réduction⁽¹¹⁾	50 % de réduction⁽¹¹⁾

(1) Parmi les cartes disponibles : Si formule individuelle, une carte bancaire. Si formule Famille, une carte bancaire par compte et/ou 2 cartes bancaires pour un compte joint avec au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Au maximum 2 cartes Visa Premier inclus. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.

(3) Les Cartes CB Visa Classic et Visa Premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) A l'exception des clients mineurs.

(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge. Pour toute carte bancaire Visa Premier au-delà de 2, facturation mensuelle = 50 % du prix unitaire facturé.

(9) Si fourniture d'une 2^e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un Forfait Labellis, d'un Forfait Libre Convergence ou d'un forfait Vitalis.

(11) Réduction du prix sur la cotisation standard ; Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles. La plus avantageuse s'appliquera automatiquement.

FORMULE OPTIMAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾

 CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽²⁾/systématique⁽²⁾	 CB Visa Classic⁽³⁾ ou CB Visa Classic IZICARTE⁽⁴⁾ Débit immédiat ou Débit différé	 Visa Premier⁽³⁾ ou Visa Premier IZICARTE⁽⁴⁾ Débit immédiat ou Débit différé	 Visa Platinum⁽³⁾ ou Visa Platinum IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Différé	 Visa Infinite⁽³⁾ Débit différé
---	---	---	---	---

Autres services inclus dans l'offre

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)⁽⁵⁾
- Les services Eparfix et Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte
- Le service Option Internationale - Formule 3 Séjour +
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 1 000 € de découvert autorisé⁽⁶⁾
- Des virements SEPA instantanés (Instant Payment), sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé
- Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus
- Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol des espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁷⁾

Formule Famille ⁽⁸⁾	30,40 €/mois	38,35 €/mois	49,60 €/mois
Formule individuelle ⁽⁹⁾	22,50 €/mois	27,10 €/mois	37,90 €/mois
Formule individuelle Jeunes (18/28 ans)	10,00 €/mois	13,50 €/mois	19,00 €/mois
Formule individuelle Jeunes Mineurs (11/17 ans)	10,00 €/mois	-	-
Professionnels ⁽¹⁰⁾	50 % de réduction⁽¹¹⁾	50 % de réduction⁽¹¹⁾	50 % de réduction⁽¹¹⁾

(1) Parmi les cartes disponibles : Si formule individuelle, une carte bancaire. Si formule Famille, une carte bancaire par compte et/ou 2 cartes bancaires pour un compte joint avec au maximum 4 cartes bancaires pour les parents souscripteurs. Au maximum 2 cartes Visa Infinite ou 2 cartes Visa Platinum ou 2 cartes Visa Premier inclus. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.

(3) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) A l'exception des clients mineurs.

(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge. Si la formule Famille contient déjà 2 cartes Visa (hors Visa Classic), toute carte bancaire supplémentaire hors Visa Classic sera facturée mensuellement 50 % du prix unitaire facturé.

(9) Si fourniture d'une 2^e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un Forfait Labelis, d'un Forfait Libre Convergence ou d'un forfait Vitalis.

(11) Réduction du prix sur la cotisation standard ; Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles. La plus avantageuse s'appliquera automatiquement.



> ENJOY

L'offre ENJOY est une offre groupée de services réservée aux clients de l'agence ENJOY. Elle ne peut pas être souscrite en agence. Ces clients ont accès à l'agence à distance ENJOY et aux espaces Libre-Service Ecureuil uniquement. Elle est commercialisée aux personnes physiques majeures capables titulaires d'un compte individuel. L'offre ENJOY comprend les produits et services suivants :

Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique	2,00 €/mois soit 24,00 €/an
La tenue de compte	
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) et à autorisation quasi-systématique : Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique ⁽¹⁾	
Un chéquier (sur demande)	
L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil	
Libre-Service Ecureuil (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Epargne)	
Un nombre illimité de retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets dans le réseau des Caisses d'Epargne, 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement international)	
L'adhésion au service de Sécurisation des Opérations en Ligne et au dispositif d'authentification forte Secur'Pass	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil formule individuelle	
Le service Retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne)	
Les virements (cas d'un virement SEPA occasionnel) et prélèvements (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) sur Internet	
Les prestations suivantes liées à la carte Visa Classic : ● l'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne, ● la réédition/réactivation du code confidentiel, ● les frais d'opposition (blocage) de la carte, ● la re-fabrication de la carte avant échéance, ● les fonctionnalités de gestion de la carte mises à disposition dans l'espace de banque à distance sur internet et/ou sur l'application bancaire mobile (l'activation et la désactivation des paiements à distance, l'activation et la désactivation des paiements et retraits à l'étranger, le blocage temporaire de la carte, l'augmentation temporaire des plafonds de la carte - sous réserve de commercialisation).	

> TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES AGENCE ENJOY

La réalisation de ces opérations sensibles à distance nécessite un traitement particulier lorsqu'elles sont exécutées par un téléconseiller. Ces opérations peuvent être effectuées gratuitement par le client lui-même.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Tenue de compte⁽¹⁾

- Édition du RIB/RICE ou de l'IBAN **5,55 €**

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Émission de virements SEPA⁽¹⁾

Frais par virement vers une autre banque

- Frais par virement occasionnel vers une autre banque **5,55 €**

Autres opérations

- Ajout/suppression d'un bénéficiaire pour un virement **5,55 €**

Prélèvements SEPA/TIPSEPA⁽¹⁾

Émission de prélèvement pour alimenter un compte Caisse d'Épargne à partir d'un compte détenu dans un autre établissement

- Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis **5,55 €**

> OFFRES SATELLIS

SATELLIS AUTONOMIE

Satellis Autonomie est une offre groupée de services⁽²⁾ réservée aux personnes majeures protégées comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance Moyens de paiement⁽³⁾), le Service Opposition⁽³⁾, Satellis Assurance⁽³⁾, un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier sur demande destiné au gestionnaire et une carte de retrait, nationale ou internationale, ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie

Carte Nomea - Carte Equilibra sans code	3,45 €/mois soit 41,40 €/an
Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique	3,45 €/mois soit 41,40 €/an

SATELLIS AUTONOMIE GESTION

Satellis Autonomie Gestion est une offre groupée de services⁽²⁾ réservée aux personnes majeures protégées et leurs représentants légaux comprenant : un compte de dépôt mis à disposition du protégé, un compte chèque de gestion réservé au gérant, incluant la tenue des comptes et le relevé de comptes, cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance Moyens de paiement⁽³⁾), le Service Opposition⁽³⁾, Satellis Assurance⁽³⁾, un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier destiné au gestionnaire et une carte de retrait nationale ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie

Carte Nomea - Carte Equilibra sans code	4,55 €/mois soit 54,60 €/an
Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique	4,55 €/mois soit 54,60 €/an

(1) Opération effectuée par un téléconseiller.

(2) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et le chéquier.

(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.



> OFFRE COLOC'

L'Offre Coloc' est composée⁽¹⁾ d'un compte de dépôt joint sans autorisation de découvert ni chéquier, incluant la tenue de compte et le relevé de compte, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.), fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Coloc	
Sans Carte de paiement	Gratuit
Carte Visa Classic à Contrôle de solde quasi systématique	1,00 €/carte/mois

> OCF (OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)⁽²⁾
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA⁽³⁾ dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
- Deux chèques de banque par mois
- Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte
- La fourniture de relevés d'identités bancaires
- Un changement d'adresse une fois par an

**1,00 €/mois
soit 12,00 €/an**

- Plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier **4,00 €/opération**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽⁴⁾ **16,50 €/mois**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽⁴⁾ pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du code monétaire et financier **Plafonnement à 16,50 €/mois**
- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision⁽⁵⁾
 - Si montant de l'opération inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération plafonné à 6,00 €**
 - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 € **6,00 €/rejet⁽⁶⁾**
- Frais dans la limite d'un plafond de **16,50 €/mois⁽⁷⁾**

(1) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte, l'abonnement à des services de banque à distance.

(2) En cas de compte joint, seule une autre carte de paiement à autorisation systématique peut être fournie au cotitulaire : 50 % du prix unitaire de la carte facturée en supplément.

(3) Hors virement SEPA instantané.

(4) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition.

(5) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et téléchèques et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.

(6) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

(7) Plafond lié aux frais d'incident de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

SERVICES ESSENTIELS DU BOUQUET LIBERTÉ

Cotisation mensuelle à une offre groupée de service ⁽¹⁾	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique	CB Visa Classic ⁽²⁾ ou CB Visa Izicarte Classic ⁽³⁾ à débit immédiat	CB Visa Classic ⁽⁴⁾ ou CB Visa Izicarte ⁽⁵⁾ à débit différé	Visa Premier ou Visa Izicarte ⁽³⁾ Premier	Visa Platinum ou Visa Izicarte ⁽³⁾ Platinum	Visa Infinite
--	--	--	---	--	--	---------------

Une carte au choix

Tarif standard	11,00 €	11,00 €	11,00 €	16,80 €	22,90 €	33,85 €
Tarif jeune	12-17 ans	1,00 €	1,00 €	-	-	-
	18-21 ans	-75 %	-75 %	-75 %	-75 %	-75 %
	22-25 ans	-50 %	-50 %	-50 %	-50 %	-50 %

Des services inclus dans le socle

Compte de dépôt (simple ou joint)

Tenue de compte

Relevé de compte numérique (ou papier)

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (assurance sur Compte formule Individuelle⁽⁵⁾ ou formule Famille⁽⁵⁾⁽⁶⁾⁽⁷⁾⁽⁸⁾)

Une autorisation de découvert⁽⁹⁾

Un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

Un service d'épargne automatique

Chéquier sur demande⁽⁹⁾

Un forfait de 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)⁽⁹⁾

Avantages couples et offres supplémentaires

Votre 2 ^e Bouquet Liberté (carte de même niveau ou de niveau inférieur) ou celui de votre conjoint :	50 % de réduction ⁽¹⁰⁾
Cotisation à une offre perte ou vol des moyens de paiement (Assurance sur Compte Formule Famille) ⁽¹¹⁾	11,40 €/an soit 0,95 €/mois

(1) La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre).

(2) La Carte CB Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.

(3) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(4) La carte CB Visa Classic à débit différé n'est pas commercialisée auprès des mineurs.

(5) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(6) Pour les offres Bouquet Liberté souscrites avec une Assurance sur Compte en formule Famille, une facturation complémentaire de 11,40 €/an soit 0,95 €/mois est appliquée sur le prix du Bouquet Liberté.

(7) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou l'autre.

(8) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(9) Le nombre de retraits par carte et par mois en zone euro est indiqué dans la partie VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT, Cartes.

(10) Réduction sur la cotisation hors services complémentaires. Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles, la plus avantageuse s'appliquera automatiquement.

(11) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Voir conditions générales ou notice d'information.



SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Remise en fonction du nombre de services souscrits (tarif mensuel en sus de la cotisation des services essentiels).

1 service 2,50 % de remise sur le prix à l'unité	2 services 5 % de remise sur leur prix à l'unité	3 services 10 % de remise sur leur prix à l'unité
--	--	---

SERVICES « DU QUOTIDIEN »

	Tarif mensuel à l'unité
Retraits déplacés illimités par carte	1,35 €
Retraits déplacés à l'international (service réservé aux jeunes de 12 à 25 ans) Fin de commercialisation depuis le 11/06/2017	1,35 €
Option Internationale - Formule 1 : Voyage	4,50 € 12/25 ans -50 %
Option Internationale - Formule 2 : Séjour	18,05 € 12/25 ans -50 %
Opérations courantes illimitées ⁽¹⁾	2,92 €
Exonération d'agios (franchise d'agios de 10,00 €/trimestre ⁽¹⁾)	1,70 €
Coffre-fort numérique ⁽¹⁾	1,35 € 18/25 ans Gratuit
AlertEcoreuil Formule Individuelle (hors coût opérateur téléphonique)	2,43 € 12/25 ans -50 %
AlertEcoreuil Formule Famille ⁽¹⁾ (hors coût opérateur téléphonique)	3,64 €
e-Carte Bleue	1,12 €

SERVICES « ASSURANCES »^{(2)/(3)}

	Tarif annuel ⁽⁴⁾
Protection Juridique	
Ancienne Offre (commercialisée jusqu'au 24/03/2014)	Nous consulter
Ancienne Offre (commercialisée jusqu'au 20/11/2021)	Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 1	Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 2	Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 1	Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 2	Nous consulter
Assurance sur Epargne	Dont 3,00 € de frais de gestion⁽⁴⁾ 27,00 €

(1) Service non commercialisé auprès des mineurs.

(2) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) La 1^{ère} mensualité intègre les frais de gestion et taxes éventuelles. Les remises associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées hors frais de gestion.

SATELLIS ESSENTIEL, SATELLIS ESSENTIEL PLUS ET SATELLIS INTÉGRAL

Cotisation à une offre groupée de services **18/25 ans -50 %**

CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique

Satellis Essentiel⁽²⁾

11,00 €/mois

Satellis Essentiel Plus⁽²⁾

11,00 €/mois

Satellis Intégral⁽²⁾

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : CB Visa Classic ou CB Visa Classic Izicarte⁽¹⁾ à débit immédiat

11,00 €/mois

11,00 €/mois

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : CB Visa Classic ou CB Visa Classic Izicarte⁽¹⁾ à débit différé

11,00 €/mois

11,00 €/mois

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte⁽¹⁾ à débit immédiat

11,00 €/mois

16,80 €/mois

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte⁽¹⁾ à débit différé

11,00 €/mois

16,80 €/mois

Carte Visa Infinite

33,85 €/mois

FUTEO ET SOLUTION 16/17

Cotisation à une offre groupée de services

Futeo⁽³⁾

Solution 16/17⁽³⁾

CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique

1,00 €/mois

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : CB Visa Classic

1,00 €/mois

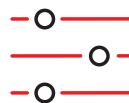
(1) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(2) L'offre Satellis Essentiel n'est plus commercialisée depuis le 02/04/2007. L'offre Satellis Essentiel Plus n'est plus commercialisée depuis le 01/03/2011.

L'offre Satellis Intégral n'est plus commercialisée depuis le 01/03/2011.

(3) FUTEO et Satellis 16/17, tarifs des offres souscrites avant le 16/06/2014, date d'arrêt de commercialisation de ces offres.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> COMMISSION D'INTERVENTION 8,00 €/opération dans la limite d'un plafond de 80 €/mois



Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



À SAVOIR

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (page 20 et 26). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention (page 06).

> OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur  10 % du montant de la saisie
(dans la limite d'un plafond de 100,00 €)
- Frais par saisie-attribution  / Frais par saisie-conservatoire 120,00 €
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, envoi simple 10,00 €
- Frais de lettre de relance pour compte débiteur non autorisé, envoi recommandé 16,00 €
- Frais de paiement direct des pensions alimentaires 28,50 €/trimestre



À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 10 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

> INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision  10,00 €
(maximum 1 par jour)⁽¹⁾

Rejet de chèque

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽²⁾
 - Chèque inférieur ou égal à 50,00 € 22,00 €/rejet
 - Chèque supérieur à 50,00 € 42,00 €/rejet

Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €



Rejet de chèque

Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision. Liste des frais composant le forfait de frais de rejet pour défaut de provision :

- les frais de dossier,
- les frais de rejet de chèque,
- les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision ; envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client),
- les frais de lettre d'injonction au titulaire et au co-titulaire,
- les frais d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction,
- la déclaration BDF (Banque de France),
- les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire,
- les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire,
- les frais de blocage de provision pour régularisation,
- les frais de délivrance du certificat de non-paiement.

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques..... 25,00 €
- Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire..... 20,00 €

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1 par jour)..... **Gratuit**

Rejet de prélèvement

- Frais de rejet de prélèvement  pour défaut de provision⁽³⁾
 - Prélèvement inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération**
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 €⁽²⁾ 12,00 €/rejet

Frais dans la limite d'un plafond de 100,00 €/jour



Rejet de prélèvement

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page précédente).

(3) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.



Rejet de virement

- Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision..... **Gratuit**
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision **Gratuit**

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte  par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif..... **Gratuit**
- Frais d'information préalable à l'inscription au fichier Banque de France pour usage abusif de la carte **Gratuit**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire **44,40 €**

> PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽¹⁾ pour les clients détenteurs de l'OCF..... **Plafonnement à 16,50 €/mois**
- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽¹⁾ pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du code monétaire et financier **Plafonnement de 25,00 €/mois**
- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, TIPSEPA et télérelèvement pour les clients détenteurs de Service Bancaire de Base **- 50 % dans la limite de 3 opérations /mois**

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

DÉCOUVERTS ET CRÉDIT



> DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT⁽¹⁾



À SAVOIR : TAEG

Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif est calculé conformément à l'annexe à l'article R. 314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si sa durée est déterminée.

À SAVOIR : intérêts débiteurs (Agios)

Intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT⁽¹⁾⁽²⁾

- Autorisation de découvert permanente
 - Intérêts débiteurs  **Taux de l'usure⁽³⁾ moins 2 points **
 - Frais de gestion **19,10 €/an**
- Autorisation de découvert ponctuelle
 - Intérêts débiteurs **Taux de l'usure⁽³⁾ moins 2 points**
 - Frais de gestion **21,25 €/autorisation**

DÉCOUVERT⁽¹⁾

- Découvert non autorisé
 - Intérêts débiteurs **Taux de l'usure⁽³⁾⁽⁴⁾**

(Autorisation exceptionnelle de disposer de fonds qui dépassent le solde du compte ou l'autorisation de découvert convenue.)

Autres services

- Service franchise d'agios **20,40 €/an**
(Service permettant de bénéficier d'une exonération des agios  à concurrence du montant de la franchise défini dans les Conditions Particulières spécifiques à ce service)

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne.

(2) Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.

(3) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence et sur le site internet www.banque-france.fr.

(4) Le solde débiteur excédant le montant maximum de l'autorisation de découvert ou, en l'absence d'une telle autorisation, l'intégralité du solde débiteur du compte porte intérêts au taux de découvert en compte se situant au seuil de l'usure tel qu'il est communiqué pour les particuliers par le journal officiel en son avis concernant l'application de l'article L. 314-6 du code de la consommation relative à l'usure.



- Exonération des intérêts débiteurs (service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas un montant défini)
 - Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 500,00 €..... **4,15 €/mois**
 - Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 1 000,00 €..... **7,90 €/mois**

➤ CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽¹⁾

CRÉDIT RENOUVELABLE

- Teoz⁽²⁾ Izicarte⁽²⁾

Les crédits renouvelables Teoz et Izicarte sont des produits de BPCE Financement⁽²⁾ qui en fixe les conditions tarifaires.



À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

PRÊT PERSONNEL

- Taux débiteur..... **Nous consulter**
- Frais de dossier prêt personnel et crédit objets divers (en % du montant emprunté)..... **1,05 %**
 - Minimum..... **85,00 €**
 - Maximum..... **500,00 €**
- Frais de dossier regroupement de crédits (en % du montant emprunté)..... **1,50 %**
 - Minimum..... **85,00 €**
 - Maximum..... **500,00 €**
- Offres Jeunes⁽³⁾ (Crédit étudiants, apprentis, jeunes actifs, Crédit Permis à 1,00 € par jour)
 - Frais de dossier **Gratuit**

AUTRES SERVICES

- Caution locative..... **1,00 % à 3,00 % maximum du montant annuel garanti + frais de dossier à 19,90 €**
- Location avec Option d'Achat⁽⁴⁾ **Nous consulter**

➤ CRÉDITS IMMOBILIERS⁽⁵⁾

PRÊTS IMMOBILIERS

- Taux débiteur..... **Nous consulter**
 - Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... **1,00 %**
 - Minimum..... **660,00 €**
- Prêt à l'Accession Sociale (PAS) et Primo PAS
 - Frais de dossier **500,00 €**
- Prêt à taux zéro, Prêt Epargne Logement
 - Frais de dossier **Gratuit**
- ALPAF/MFP
 - Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... **0,50 %**
- Prêt Viager Hypothécaire⁽⁶⁾ :
 - Le prêt viager hypothécaire est un produit du Crédit Foncier de France qui en fixe les conditions tarifaires.

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Epargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.
 (2) Accessible à partir de 18 ans (carte non commercialisée auprès des mineurs); sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPCE Financement, prêteur, et après expiration du délai légal de rétractation.

(3) Sous réserve de commercialisation.

(4) Produit de BPCE LEASE, Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris VA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

(5) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Epargne, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(6) Accessible à partir de 60 ans et sous réserve de commercialisation par votre établissement et d'acceptation par le prêteur

> GARANTIES⁽¹⁾

FRAIS DE GARANTIES

	Crédit Immobilier
- Frais de prise de garantie - Caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF) - Nantissement de compte ou de créance interne - Nantissement de compte ou de créance externe	Nous consulter 73,00 € 305,00 €
- Frais de levée de garantie - Mainlevée hypothécaire (hors frais d'enregistrement) - Mainlevée autres garanties	99,50 € 99,50 €

> AUTRES OPÉRATIONS/PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

	Crédit Immobilier
- Demande de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif - Pour les offres souscrites avant le 01/07/2016 - Pour les offres souscrites à compter du 01/07/2016	22,55 € Gratuit
Avenant de désolidarisation	1,50 % du capital restant dû Maximum 2 000,00 €
Réédition de tableau d'amortissement en agence (hors demande de remboursement anticipé effectif)	28,80 €
- Attestations diverses sur crédit en cours - Attestation de prêt - Attestation de charges d'emprunt	30,40 € 30,40 €
Rédaction d'un avenant de contrat de prêt (hors substitution assurance emprunteur)	Nous consulter
Rédaction d'un avenant de contrat de prêt pour changement de taux	Nous consulter
Frais de modification de la date de prélèvement des échéances	55,15 €
Frais de report d'échéance	50,00 €

> ASSURANCE

- **Assurance Emprunteur⁽²⁾** **Nous consulter**

Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽³⁾.

(1) Hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

➤ ÉPARGNE BANCAIRE⁽¹⁾

Épargne réglementée		Épargne à terme
Comptes et livrets d'épargne	Épargne Logement	
- Livret A - Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) - Livret d'Épargne Populaire (LEP) - Livret Jeune - Comptes sur Livret	- Plan Épargne Logement (PEL) - Compte Épargne Logement (CEL)	- Compte à Terme

- Ouverture/clôture d'un compte ou livret d'épargne⁽²⁾ **Gratuit**
- Ouverture/Clôture d'un compte à terme..... **Nous consulter**
- Frais pour les comptes sur livret inactifs⁽³⁾ **30,00 €**
- Frais de transfert d'un PEL, CEL et PEP (Plan Épargne Populaire) vers un autre établissement **99,00 €**
- Frais de transfert du LEP **Gratuit**
- Relevé de compte multiproduits
Selon périodicité

	Papier	Électronique
Semestrielle, annuelle	Gratuit	Gratuit
Mensuelle, trimestrielle (par relevé supplémentaire)	1,38 €	1,38 €

- Transfert vers un autre établissement du réseau Caisse d'Épargne **Gratuit**

(1) Sous réserve d'éligibilité.

(2) Hors compte à terme.

(3) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire de 30€ et sous réserve du solde disponible.

- Retrait d'espèces sur compte épargne dans une autre Caisse d'Épargne
 - Délivrance et mise à disposition d'un accréditif⁽¹⁾ **Gratuit**
 - Retrait avec accréditif **Gratuit**
 - Retrait sans accréditif⁽¹⁾ (nécessite l'appel de votre Caisse d'Épargne)..... **Gratuit**



À SAVOIR

L'accréditif est une autorisation délivrée à un client par sa Caisse d'Épargne lui permettant de réaliser plus simplement des retraits dans une autre Caisse d'Épargne.

- Eparfix/Eparplus : frais d'abonnement à une épargne automatique **11,30 €/an**



À SAVOIR

Eparfix : service de virements automatiques mensuels d'un montant déterminé à une date définie.

Eparplus : service de virements automatiques mensuels à une date définie d'un montant équivalent à la différence entre le solde créditeur du compte de dépôt et un seuil minimum de virement défini en amont.

➤ PLACEMENTS FINANCIERS

La Caisse d'Épargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

Retrouver la définition des frais dans le [Glossaire des frais des placements financiers](#).

FRAIS PONCTUELS

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU SERVICE

- Frais d'ouverture CTO/PEA/PEA-PME-ETI **Gratuit**
 - Frais de clôture CTO/PEA/PEA-PME- ETI **Gratuit**
 - Frais de transfert
 - CTO/PEA/PEA-PME-ETI vers un autre établissement du réseau Caisse d'Épargne..... **Gratuit**
 - CTO vers une autre banque..... **Minimum de perception de 121,35 €**
 - Titres en dépôt en France **11,05 €/ligne**
 - Titres en dépôt à l'étranger..... **110,35 €/ligne**
 - PEA/PEA-PME-ETI vers une autre banque (dans la limite d'un plafond de 150,00 €)⁽²⁾
 - Par ligne titre transférée **15,00 €/ligne**
 - Par ligne si titres non cotés **50,00 €/ligne**
- (dans la limite d'un plafond de 50,00 €)

(1) La procédure de retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Épargne ne concerne que les comptes d'épargne suivants : Livret A, Livret B et Compte Épargne Logement.

(2) Incluant les frais de clôture pris à l'occasion d'un transfert.



- Frais de transaction sur les opérations de bourse



À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi. Il est à noter que les ETF (Exchange Traded Funds) sont achetés et vendus comme des opérations de bourse.

- Euronext (Paris – Bruxelles – Amsterdam)

Frais de transaction ⁽¹⁾		Par Internet	En agence
Commission proportionnelle au montant de la transaction	CTO	0,55 %	1,50 %
	PEA / PEA-PME-ETI	0,50 %	1,20 %
Commission fixe par transaction	CTO	-	-
	PEA / PEA-PME-ETI	-	-
Minimum de perception	CTO	9,45 €	18,00 €
	PEA / PEA-PME-ETI	-	-

- Ordre reçu et non exécuté **Gratuit**
- Ordre annulé..... **Gratuit**
- HORS Euronext (Bourses étrangères)..... **Nous consulter**
- Ordre reçu et non exécuté **Gratuit**
- Ordre annulé..... **Gratuit**

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU PRODUIT



À SAVOIR

Une **valeur Groupe** est un instrument financier émis par une entité du groupe BPCE et considérée comme pouvant bénéficier d'une tarification attractive. Par exemple, les ETF et les OPC émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

- Organismes de Placement Collectif (OPC)

Frais de souscription	
OPC Groupe	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
OPC Hors Groupe	36,90 € + frais d'émetteur
Frais de rachat	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)

- Produits structurés
 - Titres de Créance

Obligation émise par Natixis CIB pour les Caisses d'Épargne	
Frais de souscription	Gratuit
Frais de sortie	Gratuit
Autres titres de créance	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
- Fonds à Formule	
Frais de souscription	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
Frais de sortie	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
• Avant échéance de fonds à formule • À échéance	

FRAIS RÉCURRENTS
FRAIS LIÉS AU SERVICE
COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)
Droits de Garde/Frais de tenue de compte

		Les droits de garde sont comptabilisés en fin de trimestre échu et prélevés au cours du trimestre suivant				Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)
		Forfait	Commission proportionnelle sur encours (uniquement sur valeurs hors réseau)	Minimum de Perception	Maximum de Perception	
0 - 28 ans	Gratuit					
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe		8,00 €/trimestre soit 32,00 €/an	-	8,00 €/trimestre soit 32,00 €/an	8,00 €/trimestre soit 32,00 €/an	-
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et d'autres valeurs		8,95 €/trimestre soit 35,80 €/an	0,06 %/trimestre soit 0,24 %/an	Forfait + Commissions	185,65 €/trimestre soit 742,60 €/an	1,05 €/trimestre soit 4,20 €/an
Portefeuille mixte composé uniquement d'autres valeurs		8,95 €/trimestre soit 35,80 €/an	0,06 %/trimestre soit 0,24 %/an	Forfait + Commissions	185,65 €/trimestre soit 742,60 €/an	1,05 €/trimestre soit 4,20 €/an
Portefeuille sans valeur inscrite		8,95 €/trimestre soit 35,80 €/an	-	8,95 €/trimestre soit 35,80 €/an	8,95 €/trimestre soit 35,80 €/an	-



PEA/PEA-PME-ETI

Dans le cas de portefeuilles mixtes, un plafond de perception s'applique par catégorie de valeurs et le montant maximum des Droits de Garde est égal à la somme des plafonds des catégories de valeurs (Valeurs Groupe et Valeurs Hors Groupe).

	Droits de Garde		
	Valeurs Groupe	Valeurs hors groupe	
		Titres cotés	Titres non cotés
18 - 28 ans Gratuit			
Frais variables	0,10 % /trimestre (soit 0,40 %/an) de la valeur des titres détenus ou de la valeur de rachat du contrat	0,07 % /trimestre (soit 0,29 %/an) de la valeur des titres détenus ou de la valeur de rachat du contrat	
Frais fixes par ligne de titre détenus	5,00 €	5,00 €	25,00 €
Plafonds Maximum	31,68 € (uniquement pour les PEA détenant 100 % de Valeurs Groupe)	500,00 €	500,00 €



À SAVOIR

Prévu par la loi Pacte de 2019, le plafonnement des frais du PEA est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2020. Les droits de garde au titre d'un PEA/PEA-PME-ETI sont plafonnés à 0,4% sur les encours du plan auquel s'ajoute un forfait par ligne plafonné à 5 € pour les titres cotés et 25 € pour les titres non cotés.

- Frais de tenue et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME-ETI inactifs⁽¹⁾Droits de garde⁽²⁾

FRAIS RÉCURRENTS LIÉS AU PRODUIT

- Organismes de Placement Collectif (OPC)

Frais de gestion	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
------------------	--

TARIFICATION APPLICABLE AUX TITRES NON COTÉS

	CTO	PEA / PEA-PME-ETI
Frais d'ouverture	49,65 €	Inclus dans les droits de garde ou 170,00 €
Frais de gestion de dossier	49,65 €	Inclus dans les droits de garde ou 170,00 €

TARIFICATION APPLICABLE AUX CONTRATS D'ASSURANCE VIE, AUX CONTRATS DE CAPITALISATION, AU PLAN ÉPARGNE RETRAITE

Les frais relatifs aux différents contrats sont indiqués dans les bulletins d'adhésion, les notices remis aux clients ou les documents d'informations clés (DIC). Les établissements perçoivent une commission de distribution laquelle est également mentionnée dans les documents contractuels et réglementaires auxquels le client peut avoir accès.

(1) Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier.

(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

TARIFICATION APPLICABLE À LA GESTION SOUS MANDAT DE VEGA IS

Conditions applicables aux mandats et avenants signés à compter du 16 mars 2026

Commission de gestion annuelle «tout compris»*	Taux unique 1,20 % TTC
Incluant la Commission forfaitaire de gestion de VEGA IS	Dont 1,10 % TTC Dont 70 % rétrocédés à la Caisse d'Épargne en sa qualité de distributeur du mandat
Incluant une Commission forfaitaire de tenue de compte (conservation des actifs et traitement des opérations)	Dont 0,10 % TTC

*Commission prélevée semestriellement, basée sur la moyenne des valorisations fin de mois du portefeuille. Seuls les impôts/taxes et timbres de bourse sont directement prélevés par le teneur de compte en supplément de la commission de gestion annuelle.

En cas de résiliation du mandat les conditions tarifaires standard applicables au compte titres/PEA seront rétablies.

Conditions applicables aux mandats signés avant le 16 mars 2026

Droit d'entrée et de sortie	Votre Caisse d'Épargne perçoit des droits d'entrée sur des OPC hors groupe.
Commissions de mouvement	Votre Caisse d'Épargne perçoit des commissions de mouvement.
Commissions de gestion rétrocédées par le gérant	80% des commissions de gestion perçues par le gérant sont rétrocédées à la Caisse d'Épargne en tant que distributeur du mandat.
Droits de garde	Votre Caisse d'Épargne perçoit des droits de garde .

Les commissions de mouvement désignent les frais perçus par le gérant ou des parties liées à l'occasion d'opérations d'achat ou de vente portant sur le portefeuille d'un mandat de gestion.

Avertissement :

Votre attention est attirée sur les liens capitalistiques existant entre le gérant VEGA IS et votre Caisse d'Épargne, établissement distributeur, qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Le schéma de rémunération établi entre votre Caisse d'Épargne, distributeur et teneur de compte d'une part, et VEGA IS, gérant sous mandat, d'autre part, peut renforcer l'incitation du gérant sous mandat à accroître le taux de rotation des portefeuilles pour le compte du groupe.

TARIFICATION APPLICABLE AUX PARTS SOCIALES

À SAVOIR

Les parts sociales sont des parts de capital de Caisse d'Épargne. Détenir des parts sociales, c'est devenir sociétaire de votre Caisse d'Épargne et donc être copropriétaire d'une fraction de l'entreprise. Cela confère deux grands droits : 1. voter en assemblée générale selon le principe « un homme, une voix » et 2. percevoir une rémunération sous forme d'un intérêt appelé dividende dont le montant est voté annuellement par l'assemblée générale.

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention.....**Gratuit**

À SAVOIR

Être sociétaire, c'est également appartenir au Club Sociétaires et avoir accès à une plateforme d'avantages (bons d'achat, cashback (remise après achat) et remises immédiates).



OPÉRATIONS DIVERSES

- Avis et relevés
 - Avis d'opéré titres **Gratuit**
 - Édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique annuel **Gratuit**
 - Duplicata et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique **Gratuit**
 - Relevé ponctuel de portefeuille **20,55 €**
- Autres services
 - Ordre au nominatif **55,45 €**
 - Changement de forme : passage au nominatif..... **16,65 €**
 - Dépôt de titres vifs (par nature de titres déposés) **49,65 €**
 - Attestation de blocage..... **12,85 €/valeur bloquée**
 - Opposition sur comptes d'instruments financiers ou valeurs mobilières..... **53,95 €**
 - Évaluation de portefeuille (hors Gestion Privée)..... **0,20 % de la valeur du portefeuille avec un minimum de 65,85 €**
 - Bourse Esprit Écureuil
 - Forfait 3 services : Abonnement, Assurance moins-values, Prise de bénéfices **12,00 €**
 - Service Abonnement à l'unité **Gratuit**
 - Service Assurances moins-values à l'unité **7,00 €**
 - Service « Prise de bénéfices » à l'unité..... **10,00 €**
 - Direct Écureuil Service Bourse..... **Gratuit**
 - Transactions sur l'or..... **Nous consulter**
 - Étude patrimoniale partielle
 - Étude fiscale IRPP..... **Minimum 68,45 €, Maximum 171,00 €**
 - Étude fiscale IFI **Minimum 171,00 €, Maximum 284,65 €**
 - Étude successorale **Minimum 171,00 €, Maximum 284,65 €**
 - Étude prévoyance..... **Minimum 68,45 €, Maximum 171,00 €**
 - Étude patrimoniale globale..... **Nous consulter**

> GESTION SOUS MANDAT **Nous consulter**

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations sur le produit d'assurance, la notice d'information ou les conditions générales du contrat). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. Caisse d'Épargne vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 005 729. L'immatriculation Caisse d'Épargne peut être contrôlée sur www.orias.fr.

> VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

• **Garanties Santé⁽¹⁾** **Nous consulter**

Contrat de complémentaire santé.

• **Garantie des Accidents de la Vie⁽¹⁾** **Nous consulter**

Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.

• **SECUR' Obsèques⁽²⁾** **Nous consulter**

• **SECUR' Famille 2⁽³⁾** **Nous consulter**

Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.

• **SECUR'Urgence⁽⁴⁾** **Nous consulter**

Contrat, qui, en cas de décès, permet le versement d'un capital garanti de 7 500 euros en 48h, et ce, à la personne de votre choix.

• **Assistance Vie⁽⁵⁾** **Nous consulter**

Contrat couvrant la dépendance totale et partielle et prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches.

• **Start'Expat⁽⁶⁾** **Nous consulter**

Contrat d'assurance pour les personnes en mobilité internationale.

> ASSURER VOS BIENS

• **Assurance Auto⁽¹⁾** **Nous consulter**

• **Assurance 2 Roues⁽¹⁾** **Nous consulter**

• **Assurance Habitation⁽¹⁾** **Nous consulter**

• **Télésurveillance⁽⁷⁾** **Nous consulter**

• **SECUR'Média⁽¹⁾** **Nous consulter**

Contrat unique pour assurer en formule Individuelle ou Famille la plupart de vos appareils high tech nomades notamment en cas de bris accidentel ou de vol en France ou à l'étranger.

Formule 1 : téléphone portable uniquement. Formule 2 : appareils multimédia portables.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(2) SECUR' Obsèques est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA (Inter Mutuelles Assistance), entreprises régies par le Code des assurances

(3) SECUR' Famille 2 est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance), entreprises régies par le Code des assurances.

(4) SECUR' Urgence est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(5) Ecuréil Assistance Vie est un contrat d'assurance dépendance de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances, 108 Bureaux de la Colline – 92213 SAINT CLOUD Cedex.

(6) Association de Services des Français de l'Etranger confié à MSH INTERNATIONAL la conception et la gestion de sa gamme de contrats.

(7) Prestation assurée par Verisure.



> VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

- Assurance Protection Juridique⁽¹⁾ **Nous consulter**
Contrat qui vous apporte une assistance juridique et permet la prise en charge des frais nécessaires à votre défense en cas de litiges (dans les conditions limites et exclusions des engagements contractuels).
- Sérélia Téléassistance⁽²⁾ **Nous consulter**
Contrat d'assistance permettant de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile avec une plateforme téléphonique joignable 24h/24 et 7j/7. Selon l'urgence, le téléopérateur contacte un proche de la personne ou déclenche une intervention des secours.

> ASSURER VOTRE ÉPARGNE

- Assurance sur Epargne⁽¹⁾ **27,00 €/an dont 3,00 € de frais de gestion**
En cas de décès accidentel, un capital égal à la somme de votre épargne (dans la limite de 55 000 €) placée à la Caisse d'Epargne ainsi que l'équivalent d'un an de versement programmé est versé au bénéficiaire de votre choix

> PROTÉGER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement
- Assurance sur Compte⁽⁹⁾
Une assurance⁽¹⁰⁾ permettant de couvrir les opérations frauduleuses en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, et vos papiers officiels et vos clés.
 - Formule individuelle **36,00 €/an**
 - Formule Famille **57,60 €/an**

Pour en savoir plus :

<https://www.caisse-epargne.fr/comptes-cartes/assurance-sur-compte/>



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Protection juridique⁽¹⁾ offre souscrite avant le 21/11/2021 **Nous consulter**
- Sécur'Famille⁽³⁾ **Nous consulter**
- Ecureuil Solution Obsèques⁽⁵⁾ **Nous consulter**
- Garantie Urgence⁽⁴⁾ **Nous consulter**
- Garantie Famille⁽⁶⁾ **Nous consulter**
- Assurance Moyens de Paiement⁽¹⁾ **18,30 €/an**
- Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes VISA⁽¹⁾ **13,20 €/an**
- Service Opposition⁽¹⁾ **22,00 €/an**
- Satellis Assurance⁽¹⁾ **15,70 €/an**
- Prévoyance du Locataire⁽⁷⁾ **Nous consulter**
- Télsurveillance IMA Protect⁽⁸⁾ **Nous consulter**

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Sérélia, une marque de la société Séréna, Groupe IMA. Société par Actions Simplifiée au capital de 2007829 € – 118 avenue de Paris - CS 89139 - 79061 NIOIRT - Cedex 09 – RCS NIOIRT : 353 506 443 – N° SAP353508443

(3) SECUR'Famille est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance), entreprises régies par le Code des Assurances.

(4) Garantie Urgence est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.

(5) Ecureuil Solutions Obsèques est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.

(6) Garantie Famille est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.

(7) Prévoyance du locataire est un contrat d'assurance de CNP Assurances et CNP IAM, entreprises régies par le Code des assurances.

(8) Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance) Siège social : 31 route de Gachet - CS 20802, 44308 NANTES CEDEX 3 - Société par Actions Simplifiée au capital de 1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance et traitement des images à distance type P5 n° 170.01.31/192.05.31 Certification délivrée par le CNPP - www.cnpp.fr

(9) Assurance sur Compte est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.

(10) Selon les conditions, plafonds, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



➤ FRAIS DE SUCCESSION

Frais de traitement du dossier calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

- Frais bancaires de succession pour le cas d'un mineur décédé **Gratuit**
- Frais bancaires de succession dont le montant des avoirs⁽¹⁾ est inférieur à 5 965 €⁽²⁾ **Gratuit**
- Frais bancaires dans le cas d'une succession simple⁽³⁾ **Gratuit**

Frais applicables	Tarifs
Cas d'une succession simple dont le montant des avoirs est supérieur à 5 965€ ⁽²⁾ et en présence de produits d'épargne financière (CTO, PEA / PEA-PME-ETI)	1 % sur la totalité du montant des avoirs d'épargne financière du défunt (CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 857 €
Cas d'une succession complexe ⁽⁴⁾	1 % sur la totalité des avoirs bancaires (y compris CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 857 €

- Paiement de factures à la demande des ayants droits (hors Pompes Funèbres) **Gratuit**
- Virement pour paiement de la facture Pompes Funèbres **Gratuit**
- Évaluation des avoirs du conjoint survivant **Gratuit**



À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- enregistrement du décès et gestion du dossier ;
- protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt ;
- production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès ;
- relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...) ;
- correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

(1) Montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

(2) Ces montants seront mis à jour en fonction de l'évolution de la réglementation.

(3) En présence d'au moins un enfant ou de ses descendants avec un montant d'avoirs supérieur à 5 965 €⁽²⁾ et en l'absence de facteur de complexité manifeste.

(4) Une succession est complexe lorsque : le défunt n'a aucun héritier au sens du 1^{er} de l'article 734 du code civil (les enfants et leurs descendants) ; un contrat de prêt immobilier souscrit par le défunt est en cours à la date du décès ; un ou plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle ; une ou des sûretés sont constituées sur un ou plusieurs comptes ou produits d'épargne à clôturer ; les opérations liées à la succession comportent un ou plusieurs éléments d'extranéité.



➤ AUTRES PRESTATIONS

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)⁽¹⁾

- Frais de recherche de document(s) et photocopie d'un document archivé de moins d'un an .. **21,00 €/unité**
- Frais de recherche de document(s) et photocopie d'un document archivé de plus d'un an..... **35,30 €/unité**
- Frais de recherche sur opération inscrite en compte depuis moins d'un an **21,00 €/unité**
- Frais de recherche sur opération inscrite en compte depuis plus d'un an **35,30 €/unité**
- Justification de calcul (agios/intérêts) suite à contestation infondée..... **35,30 €/unité**
- Recherche non fondée sur facture carte **28,70 €/unité**
- Évaluation des avoirs détenus à la CELR (par année d'évaluation, hors Gestion Privée)..... **69,50 €/unité**

DEMANDE DE DOCUMENT(S)

- Fourniture d'attestation (à l'unité)
 - Attestation simple **Gratuit**
 - Attestation complexe (nécessitant une adaptation spécifique ou des recherches approfondies) **19,85 €**

AUTRES SERVICES

- Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué) **38,65 €**

OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾



> OPTION INTERNATIONALE⁽²⁾

	Formule 1 : Voyage 11/28 ans Gratuit *		Formule 2 : Séjour 11/28 ans Gratuit *		Formule 3 : Séjour + 12/25 ans -50 %	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retrait par carte	Illimités ⁽³⁾	3 opérations/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽³⁾	4 opérations/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾⁽⁴⁾
Paiement par carte	Illimités ⁽³⁾	10 opérations/mois	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾
Virements	Illimités ⁽⁶⁾	-	Illimités ⁽⁶⁾	1 opération/mois ⁽⁷⁾	Illimités ⁽⁶⁾	1 opération/mois ⁽⁷⁾
Tarification	4,50 €/mois		18,05 €/mois		20,25 €/mois	
Engagement	1 mois ⁽⁵⁾		2 mois ⁽⁵⁾		2 mois ⁽⁵⁾	

* Sous réserve de détention d'une Formule Initial ou Confort à partir du 01/06/2026

> CHANGE MANUEL

ACHAT ET VENTE DE DEVISES⁽⁸⁾

- Commission de change % du montant de la transaction en fonction du cours de change en vigueur
- Minimum de perception (non clients) **7,10 €**



À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

> OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE⁽¹⁾



À SAVOIR

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessus selon le cours en vigueur.

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISE

	Frais par retrait d'espèces à un DAB ⁽⁹⁾ d'une autre banque	Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque
Commission proportionnelle	2,90 %	2,90 %
Commission fixe	3,65 €/opération	6,90 €/opération

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 46).

(2) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.

(3) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.

(4) Hors frais applicables par la banque étrangère.

(5) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 - Séjour et 3 - Séjour +.

(6) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.

(7) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.

(8) Sous réserve de disponibilité des fonds.

(9) DAB : Distributeur Automatique de Billets.



PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE EN DEVISE

- Paiement par carte en euro dans la zone euro (la carte est émise par la banque)..... **Gratuit**
- Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque)
 - Commission proportionnelle..... **2,90 %**
 - Commission fixe **0,50 €**
 - Maximum de perception..... **7,35 €/opération**

> OPÉRATIONS PAR CHÈQUES

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

En euros

- Commission de service par chèque émis (+ frais de banque étrangère)..... **46,10 €**

En devises

- Commission de service par chèque émis (+ frais de banque étrangère)..... **46,10 €**

ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉTRANGER⁽¹⁾

En euros (dans la zone Euro)

- Crédit Après Encaissement..... **Nous consulter**
- Impayé chèque étranger (+ frais banque étrangère)..... **35,60 €/chèque**

> VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en € hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays), réalisé au guichet de l'agence

- Frais par virement en euros..... **45,00 €**
- Frais du correspondant..... **22,55 €**
- Frais par virement occasionnel vers la Banque BCP Maroc (virement en € et dont le montant est < 150 000 €)..... **5,75 €**

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA

- En euros ou en devises **39,90 €**



À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALIZATION

- Services retirés déplacés à l'international (Offre réservée aux 18-25 ans)..... **16,20 €/an**

(1) Disponibilité des fonds : remise chèque en euros payable dans l'U.E. en « crédit Sauf Bonne Fin » : les fonds sont disponibles 8 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence, remise chèque en euros ou en « Crédit Après Encaissement » : les fonds sont disponibles sur le compte dès leur réception par la Caisse d'Épargne.

TARIFICATION ET AVANTAGES JEUNES



TARIFICATION SPÉCIFIQUE ET AVANTAGES TARIFAIRES DÉDIÉS AUX JEUNES SELON L'ÂGE

Extrait des offres/services listés dans la présente brochure.

> FONCTIONNEMENT DU COMPTE

- Tenue de compte de dépôt (hors forfaits)..... **16/25 ans : Gratuit**
- AlertEcureuil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
- Formule Individuelle..... **12/25 ans : -50%**

> OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

FORMULE INDIVIDUELLE (VOIR LE DETAIL DE L'INTEGRALITE DES SERVICES INCLUS DANS LES OFFRES INITIAL, CONFORT ET OPTIMAL EN PAGE 15, 16, 17)

Jeunes de 11 à 17 ans inclus

	 CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽¹⁾/systématique⁽¹⁾
Formule Initial	Gratuit à compter du 01/06/2026
Formule Confort	2,50 €/mois
Formule Optimal	10,00 €/mois

Jeunes de 18 à 28 ans inclus

	 CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽¹⁾	 CB Visa Classic⁽²⁾ ou CB Visa Classic IZICARTE⁽³⁾ Débit immédiat ou Débit différé	 Visa Premier⁽²⁾ ou Visa Premier IZICARTE⁽³⁾ Débit immédiat ou Débit différé	 Visa Platinum⁽²⁾ ou Visa Platinum IZICARTE⁽³⁾ Débit Différé	 Visa Infinite⁽²⁾ Débit différé
Formule Initial	Gratuit à compter du 01/06/2026	Gratuit à compter du 01/06/2026	-	-	-
Formule Confort	2,50 €/mois	2,50 €/mois	4,00 €/mois	-	-
Formule Optimal	10,00 €/mois	10,00 €/mois	10,00 €/mois	13,50 €/mois	19,00 €/mois

FORMULE FAMILLE

Dans une Formule Famille, le(s) parent(s) règle(nt) une cotisation mensuelle unique permettant ainsi aux jeunes, membres de la famille âgés de 11 à 28 ans inclus, de bénéficier de la formule avec leur propre compte et carte bancaire adaptée selon leur âge ainsi que des services essentiels au quotidien⁽⁴⁾.

(1) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.

(2) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs.

(3) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(4) Les services chèquiers et découvert autorisé ne sont pas éligibles auprès des jeunes mineurs.



➤ MOYENS DE PAIEMENT

MONEY WALKIE⁽¹⁾

- Porte-monnaie électronique sans contact
- Tarif préférentiel pour les clients et les sociétaires Caisse d'Épargne..... **Nous consulter**

➤ CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽²⁾

PRÊT PERSONNEL

- Crédit étudiants, apprentis, jeunes actifs, Crédit Permis à 1,00 € par jour
- Frais de dossier..... **Gratuit**

➤ ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

TARIFICATION APPLICABLE AU PLAN ÉPARGNE AVENIR CLIMAT⁽³⁾

Frais max sur versement	1 %
Frais de gestion sur encours	0,70 %/an
Frais sur arbitrage	0 %

➤ OPTION INTERNATIONALE⁽⁴⁾

	Formule 1 : Voyage 11/28 ans Gratuit *		Formule 2 : Séjour 11/28 ans Gratuit *		Formule 3 : Séjour +	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retraits par carte	Illimités ⁽⁵⁾	3 opérations/mois ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁵⁾	4 opérations/mois ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾⁽⁶⁾
Paiements par carte	Illimités ⁽⁵⁾	10 opérations/mois	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾
Virements	Illimités ⁽⁷⁾	-	Illimités ⁽⁷⁾	1 opération/mois ⁽⁸⁾	Illimités ⁽⁷⁾	1 opération/mois ⁽⁸⁾
Tarification 12/25 ans	2,25 €/mois		9,02 €/mois		10,12 €/mois	
Engagement	1 mois ⁽⁹⁾		2 mois ⁽⁹⁾		2 mois ⁽⁹⁾	

* Sous réserve de détention d'une Formule Initial ou Confort à partir du 01/06/2026

Dans le cadre d'un retrait par carte au distributeur automatique hors France, des frais peuvent s'appliquer selon les conditions de la banque détenant le distributeur.

(1) Le produit Money Walkie s'appuie sur une carte Visa rattachée à un compte de monnaie électronique. Money Walkie est un service commercialisé par QIP, société par actions simplifiée au capital de 29 600 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 879 135 879 dont le siège social est situé 5 avenue du Général de Gaulle - 94160 Saint Mandé, et agissant en qualité de distributeur de Xpollens, société par actions simplifiée au capital de 64 427 585 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 501 586 341, dont le siège social est situé 110 avenue de France - 75013 Paris. Xpollens est agréée en tant qu'établissement de Monnaie Électronique au sens de l'article L.525-1 du Code monétaire et financier, par l'ACPR, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sise 4 Place de Budapest 75436 PARIS CEDEX 09, sous le numéro 16528 (fiche consultable sur HYPERLINK «<http://www.regafi.fr>»www.regafi.fr).

(2) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Épargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(3) Contrat de capitalisation multisupport libellé en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa et pour les opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.

(5) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.

(6) Hors frais applicables par la banque étrangère.

(7) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.

(8) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.

(9) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 Voyage ou de deux mois pour les formules 2 Séjour et 3 Séjour +.

INFORMATIONS UTILES



> POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

ASSURANCE⁽¹⁾⁽²⁾ :

09 69 36 45 45 Service gratuit + prix appel

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances IARD.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE⁽¹⁾ :

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Pour toute perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Épargne.

En cas de perte ou vol d'un chèque ou de votre chéquier, avertissez d'urgence votre agence bancaire habituelle ou votre centre de relation clients et confirmez immédiatement par écrit votre demande de mise en opposition.

ASSISTANCE TECHNIQUE⁽¹⁾ :

09 69 39 29 52 Service gratuit + prix appel

Pour toute aide, contactez votre assistance technique Caisse d'Épargne.

> NOS PARTENAIRES/MENTIONS LÉGALES

BPCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207 603 030 euros. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 Paris. RCS Paris N° 493 455 042. Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n° 08 045 100.

BPCE ASSURANCES IARD

Société Anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 73 801 950 € - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

BPCE LEASE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris - TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 - www.orias.fr - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

(1) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(2) Numéro cristal concernant uniquement les contrats BPCE Assurances IARD.

BPCE VIE

Société anonyme au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - France.

CNP ASSURANCES

Société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré. Entreprise régie par le code des assurances, ayant son siège social au 4 promenade Cœur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux enregistrée sous le N° 341 737 062 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE (CFF)

Société anonyme au capital de 1 331 400 718,80 € – RCS Paris n° 542 029 848. Siège social : 182 avenue de France - 75013 PARIS – Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 327. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE SA (SIRET 493 455 042) titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNO délivré par l'ADEME. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

MSH INTERNATIONAL

Société française de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 €. Siège social : Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris Cedex 17 France. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 352 807 549, inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 002 751, numéro de TVA intracommunautaire FR 78 352 807 549. MSH INTERNATIONAL est régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

VERISURE

Société par actions simplifiée au capital de 1 085 736 euros - Siège social : 1 place du Général de Gaulle - 92160 ANTONY - RCS 345 006 027 - N° de TVA : FR 60 345 006 027 – Société titulaire de l'autorisation d'exercer n° AUT-092-2118-07-17-20190361822 délivrée par le Conseil National des Activités de Sécurité le 17/07/2019. Article L. 612-14 du Code de la sécurité intérieure : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. ».

➤ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

EEE : Espace Économique Européen, composé des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Espace SEPA : SEPA (Single Euro Payments Area) :

Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, l'État de la Cité du Vatican, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque, Saint-Pierre-et-Miquelon.

Zone EURO : composée des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

> DÉFINITIONS PLACEMENTS FINANCIERS

Compte-Titres Ordinaire (CTO) : compte qui permet d'acheter et de vendre des valeurs mobilières (actions, obligations, fonds, sicav...) sans limite de montant.

Plan Epargne en Actions (PEA) : produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées de l'Union européenne et des placements collectifs (fonds, sicav...) investis à 75% au moins en actions de ces entreprises.

PEA PME ETI : produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées ou non cotées, de petites et moyennes entreprises (PME) et d'entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Exchange Traded Funds (ETF) : Fonds indiciels qui suivent le plus fidèlement possible l'évolution d'un indice boursier, à la hausse comme à la baisse. Ils ont pour particularité d'être cotés en continu. Ils sont achetés et vendus comme des opérations de bourse. Les ETF émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe

Organismes de Placement Collectif (OPC)⁽¹⁾ : Fonds d'investissement qui réunit l'épargne d'un grand nombre d'épargnants pour l'investir dans des valeurs mobilières ou dans l'immobilier. Cette épargne est investie de façon diversifiée par des professionnels (sociétés de gestion agréée).

Produits Structurés : Placement (fonds d'investissement, obligation, etc.) dont la valeur dépend de l'évolution d'un actif financier (une action, un indice boursier, etc.) selon une formule de calcul connue lors de la souscription. Par exemple : un placement d'une durée de 4 ans, assortie d'une garantie sur le capital placé au bout des 4 années, et dont la performance finale sera égale à 50% de l'évolution de l'indice CAC 40 durant ces 4 années.

Titres non cotés : Les actions non cotées sont généralement émises par des petites et moyennes entreprises à la recherche de financement, directement auprès des investisseurs. Elles ne peuvent pas être achetées ou vendues sur le marché boursier.

Mandat de gestion : contrat par lequel un client (le mandant) donne pouvoir à un gérant (le mandataire) de gérer un portefeuille incluant un ou plusieurs instruments financiers (actions, obligations, fonds et sicav...), en fonction de ses objectifs d'investissement, y compris sa tolérance au risque, de ses connaissances et son expérience et de sa situation financière, y compris sa capacité à subir des pertes.

(1) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

RÉSoudre UN LITIGE



➤ VOTRE CAISSE D'ÉPARGNE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence/e-agence est votre interlocuteur pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au service relations client, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE
Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon Service Relations Clientèle - 254 rue Michel Teule BP 7330 - 34184 Montpellier Cedex 04	www.caisse-epargne.fr ⁽¹⁾ (Région Languedoc - Roussillon) Aides et outils pratiques/Services et numéros utiles	09 69 36 27 38 ⁽²⁾

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

➤ VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

À défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur de la consommation*** auprès de la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet via le formulaire électronique disponible sur le site www.mediateur-cel.fr ⁽¹⁾ , rubrique «Déposer mon dossier»	Monsieur le Médiateur de la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon - BP 5510 - 83097 TOULON CEDEX

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers -hors assurance-vie- (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc.

* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso.

(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès internet.

(2) Appel non surtaxé, coût selon opérateur.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet via le formulaire électronique disponible sur le site <a href="https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur<sup>(1)</sup>">https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur⁽¹⁾, rubrique « Saisir le médiateur » 	Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers - 17, Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
<a href="http://www.mediation-assurance.org<sup>(1)</sup">www.mediation-assurance.org⁽¹⁾	La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voies extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <https://ec.europa.eu/consumers/ord/>

(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès internet.

Pour comprendre nos frais bancaires et accéder à nos conseils,
prenez rendez-vous avec votre conseiller sur :
www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾



(1) Coûts de connexion selon votre opérateur.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance du Languedoc-Roussillon, Banque coopérative régie par les art. L. 512-85 et s. du Code monétaire et financier - SA à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance - capital social 370 000 000 euros - RCS Montpellier 383 451 267 - Siège social 254 rue Michel Teule BP 7330, 34184 Montpellier Cedex 4 - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 005 729 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce, sans perception de fonds, effets ou valeurs » n° CPI 3402 2018 000 027 182, délivrée par la CCI de l'Hérault, garantie par CEGC 16 Rue Hoche, Tour Kupka B - TSA 39999, 92919 LA DÉFENSE CEDEX - N° d'identification à la TVA : FR64383451267. TVA facturée sur les prestations taxables de plein droit et non facturée sur les prestations exonérées.

Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042) délivré par l'ADEME.
Crédit photos : AdobeStock. EdEp.2511.00875.